

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

DE PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION

ANNEE 2024





**Ensemble, construisons la transition du
Pays de Montbéliard.**

Un outil au service du pilotage stratégique de la collectivité

Pour inciter les collectivités territoriales à assurer une mise en visibilité de leur contribution au développement durable de leur territoire, la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 précise l'obligation, pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, de produire et de présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable. Désigné comme un outil de dialogue local, ce rapport développement durable permet aux collectivités de réinterroger leurs politiques publiques, leur fonctionnement et leurs modalités d'intervention en perspective du développement durable de leur territoire.

Cette disposition législative a été complétée dans un premier temps par le décret du 17 juin 2011 venu préciser le contenu du rapport. Ce dernier doit faire état à la fois du « bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité », et du « bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire », au regard des 5 finalités du développement durable :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

La circulaire du 3 août 2011 a contribué, dans un second temps, à éclairer la réalisation des rapports développement durable en proposant, à titre indicatif, deux trames de rédaction.

Toutefois, la démarche de rédaction du rapport développement durable est voulue par le législateur comme souple puisque la loi ne retient pas de formalisation obligatoire quant à une délibération de l'assemblée locale ou à la transmission aux services de l'État. Il est en revanche fortement préconisé que la présentation du rapport se fasse lors de la session du conseil consacrée à la préparation budgétaire. Ce choix n'est pas neutre puisqu'il permet de positionner le développement durable de la collectivité à la fois comme perspective et fil conducteur de l'ensemble de son action.

L'Agglomération a donc fait le choix de structurer la rédaction de ce rapport sur la base des 6 axes définis dans l'ambition stratégique de transition écologique adoptée en février 2024 et d'en montrer l'état d'avancement dans les tableaux de suivi renseignés par axe.

Sommaire

Un outil au service du pilotage stratégique de la collectivité	3
Sommaire	4
Un contexte national en mutation	5
La construction de l'ambition stratégique de transition écologique	6
Un cadre de suivi et d'évaluation de la transition écologique	7
L'ambition stratégique de transition écologique repose aujourd'hui sur six axes :	8
Axe 1 : Adopter l'acculturation et la concertation	10
Axe 2 : Préserver et développer les ressources du territoire	15
Axe 3 : Soutenir l'économie circulaire	24
Axe 4 : Encourager la rénovation énergétique	30
Axe 5 : Développer un mix énergétique	34
Axe 6 : Améliorer le cadre de vie	42

Un contexte national en mutation

Le contexte énergétique et climatique demande aux territoires de s'adapter, d'innover et de se saisir des enjeux du changement climatique et de développement durable. Le cadre réglementaire national conduit les collectivités à repenser leur développement territorial et leurs moyens d'actions, dans de nombreux domaines de compétences.

La Stratégie Nationale Bas-Carbone vise la neutralité carbone à l'horizon 2050, dans tous les domaines. De plus, la loi Climat et Résilience, promulguée en août 2021, demande aux collectivités d'adapter leur politique d'aménagement et de consommation du foncier. Ces réglementations concernent l'ensemble des champs d'actions des collectivités : mobilité, commerces, habitat, voiries, culture, économie circulaire, gestion de déchets, énergies...

Plus récemment, la loi d'accélération des énergies renouvelables, promulguée en mars 2023, vise plus particulièrement les problématiques énergétiques. Une partie de cette loi implique la création de zones d'accélération de production des énergies renouvelables sur le territoire français, avec pour objectif en 2050 de multiplier par dix la production d'énergie solaire, et par deux la production d'énergie éolienne terrestre.

Ces ambitions nationales sont renforcées au niveau local par des documents de planification : c'est le cas du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) élaboré à l'échelle de l'Agglomération, ou des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) pour les communes. Ces outils permettent aux collectivités de se saisir des enjeux de planification

territoriale et de projeter leurs actions dans le temps et l'espace.

Le SCoT identifie les enjeux de développement durable du territoire, et en assure la cohérence avec les documents de planifications thématiques de portée inférieure - le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), le Plan De Mobilité (PDM), le Plan Local de l'Habitat (PLH) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) - mais également avec des documents contractuels avec l'État, d'autres collectivités ou partenaires.

Le PCAET, arrêté en novembre 2024, en cours de consultation du public, propose un programme d'actions engageant pour le développement des énergies renouvelables, la sobriété et la réduction des consommations d'énergie ainsi que l'adaptation et la résilience du territoire.

En complément des documents de planification, d'autres contrats ont été établis à l'échelle du territoire de Pays de Montbéliard Agglomération.

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), co-construit et signé en 2021 entre les différents acteurs du territoire. Le CRTE a été structuré de manière innovante autour de cinq grandes

orientations symbolisées par les éléments naturels auxquels ont été ajoutés le cadre de vie pour y adjoindre l'humain.

Il comprend plus de 600 actions réparties sur l'ensemble du territoire du Pays de Montbéliard. Il s'inscrit dans la politique conduite par la Communauté d'Agglomération autour du tryptique « mutation économique, écologique et numérique ».

Le Contrat d'Objectif Territorial (COT) intègre une vision à l'échelle interne sur quatre ans, et permet à l'Agglomération de bénéficier d'un appui renforcé de l'ADEME depuis le premier semestre 2022. Avec cette démarche d'amélioration continue, destinée à appuyer des actions rapides et concrètes à mettre en place sur le territoire, la collectivité renforce son ambition stratégique de transition écologique notamment au travers du prisme des référentiels de labellisation Climat-Air-Énergie (anciennement Cit'ergie) et Économie Circulaire. Ces deux référentiels permettront de prioriser les actions avec un suivi renforcé et contribueront à l'identification des marges de progression les plus importantes pour le territoire. Ils sont mis en cohérence avec le PCAET et renforce ainsi le volet relatif à l'éco-responsabilité de l'administration grâce à une vision transversale des actions établies par l'Agglomération.

L'ensemble de ces documents réglementaires et contractuels ont permis d'identifier les enjeux du territoire, notamment en terme d'adaptation au changement climatique. Il en découle une ambition stratégique de transition écologique propre au territoire et aux compétences de l'Agglomération.

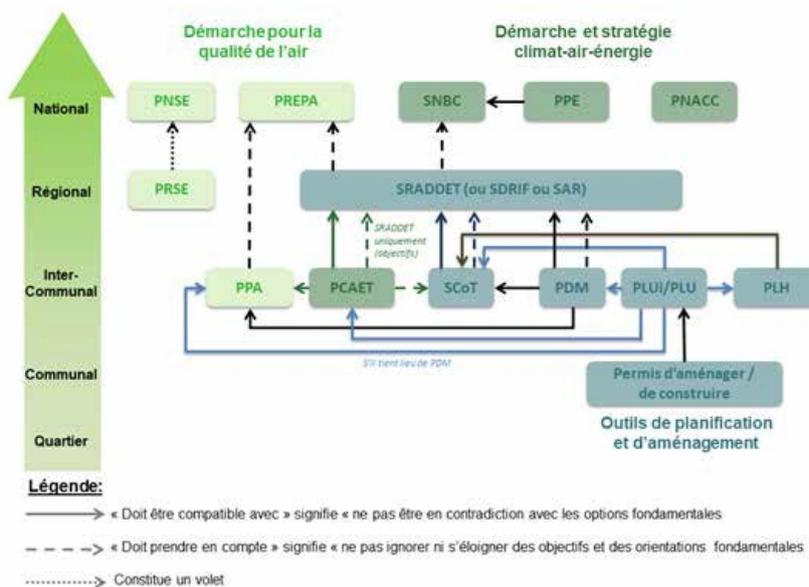


Figure 1 - Documents contractuels en lien avec la transition écologique (source : ADEME)

La construction de l'ambition stratégique de transition écologique

L'ambition stratégique de transition écologique s'intègre pleinement dans le projet de mandat, défini en 2020. Elle se veut transversale au sein de la collectivité, par un travail collaboratif avec les différentes directions, et être la feuille de route en matière d'adaptation au changement climatique. L'objectif est notamment d'associer la transition écologique au développement économique tout en préservant les ressources, en mobilisant ses atouts, afin de renforcer l'attractivité du Pays de Montbéliard.

Elle est également transversale sur le territoire, prenant en compte les

enjeux de l'Agglomération et de chacune des communes membres. Enfin, elle est transverse aux acteurs, comprenant une équipe projet, une instance politique, des équipes internes, les partenaires du territoire et l'ensemble de ses habitants. La transition écologique est alors synonyme de coopération et de communication entre l'ensemble de ces acteurs.

Pour construire son ambition stratégique, le Pays de Montbéliard Agglomération souhaite travailler en deux phases. La première consiste à définir des axes en fonction de ses compétences. Elle s'est

largement construite en collaboration avec les différentes directions de l'Agglomération. Puis dans un second temps, des échanges avec les partenaires permettront de construire et de définir l'ambition stratégique du territoire du Pays de Montbéliard.

Une gouvernance partagée est mise en place afin d'arriver à cette construction collaborative au sein de l'Agglomération, mais aussi avec les partenaires du territoire :



Equipe projet Transition Ecologique (TE)



Comité technique

- Equipe TE et directeurs de l'Agglomération
- Porteurs de contractualisation : Région, Département, Préfecture, DDT, DREAL, ADEME, Banque des Territoires
- Partenaires : ATMO BFC, Agence de Développement et d'Urbanisme, Conseil de Développement...



Assemblée des partenaires du territoire

- Equipe TE, élus et services de l'Agglomération et des communes
- Partenaires : ATMO BFC, Gaïa Energies, Agence de Développement et d'Urbanisme, chambres consulaires (CCI, CMA, CA...)
- Entreprises, entreprises d'insertion par l'activité économique (IAE), Conseil de Développement, citoyens, associations, représentants d'étudiants...



Comité stratégique

- Elus : Président et membres de l'exécutif de l'Agglomération
- Agents : équipe TE et services associés aux vice-présidences de l'exécutif
- Porteurs de contractualisation : Région, Département, Préfecture, DDT, DREAL, ADEME, Banque des Territoires

Un cadre de suivi et d'évaluation de la transition écologique

L'ambition stratégique de transition écologique s'inspire de la réglementation nationale et des documents réglementaires infra-territoriaux. Elle s'oriente autour de six axes, qui se déclinent en actions programmées à différentes échéances. Apporter un suivi de ces grandes orientations et de ces actions permet d'évaluer l'état d'avancement du territoire vis-à-vis des enjeux et des objectifs stratégiques de transition.

L'Agglomération possède différents outils d'évaluation de ses actions.

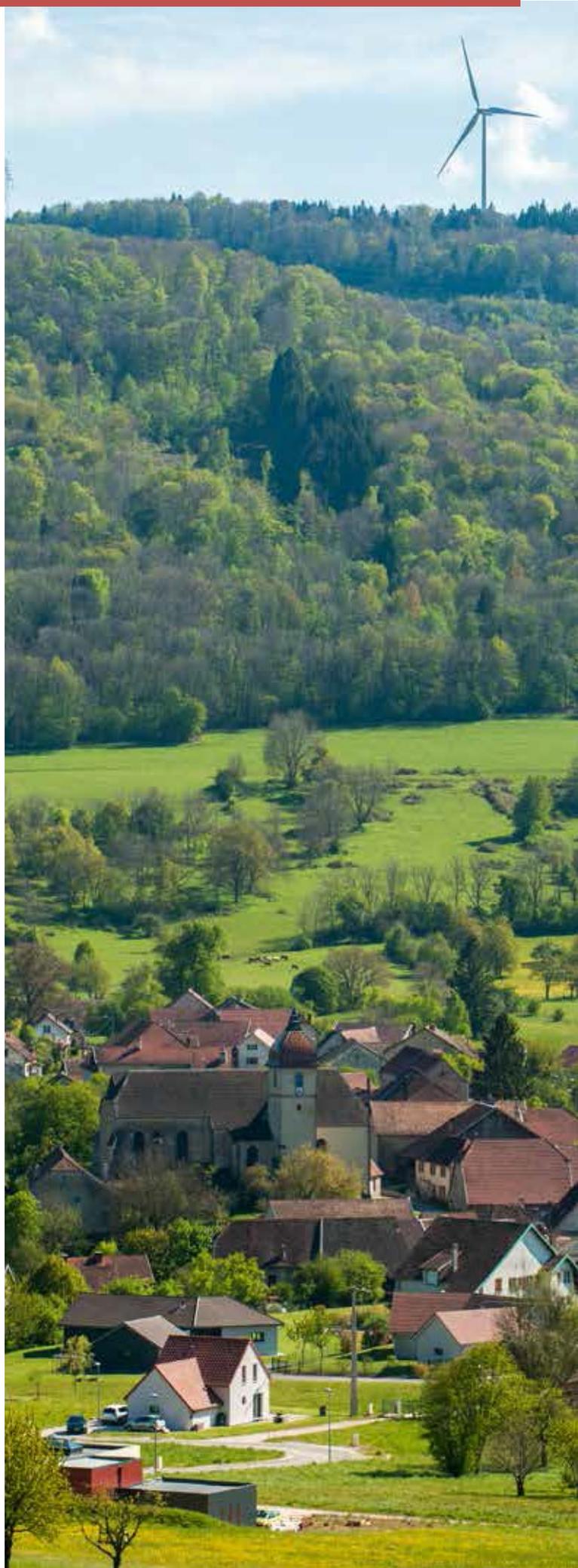
Ce rapport annuel sur la situation en matière de développement durable permet d'avoir un aperçu de l'ensemble des actions menées, les évolutions et les projets à venir.

Depuis 2022, il peut être complété par le COT et ses deux référentiels Climat Air Energie et Economie Circulaire. En effet, ces référentiels apportent un état des lieux précis des actions déjà réalisées, celles prévues et celles à mettre en place. Ce sont des ressources très intéressantes pour le développement de l'Agglomération.

Un dispositif de suivi et d'évaluation des actions va être élaboré dans le cadre du PCAET. Celui-ci sera conçu sur la base des deux programmes d'actions : celui du COT et celui du PCAET afin d'optimiser le suivi et rendre plus efficace son évaluation.

Plus spécifiquement sur la comptabilité carbone des organisations, le Bilan des Emissions Gaz à Effet de Serre (BEGES) permet d'évaluer la quantité de gaz à effet de serre émise dans l'atmosphère sur une année. À l'échelle du Pays de Montbéliard, il concerne à la fois son patrimoine et ses compétences, et également l'ensemble des émissions indirectes, par exemple les émissions liées au déplacement domicile-travail des salariés.

Avec l'ensemble de ces éléments, Pays de Montbéliard Agglomération possède une action publique efficace et prospective, prenant en compte les enjeux du territoire face au changement climatique.



La présentation du rapport repose aujourd'hui sur les six axes définis dans l'ambition stratégique de développement écologique :

AXE 1 :

Adopter l'acculturation et la concertation

p. 10

AXE 2 :

Préserver et développer les ressources du territoire

p. 15

AXE 3 :

Soutenir l'économie circulaire

p. 24

AXE 4 :

Encourager la rénovation énergétique

p. 30

AXE 5 :

Développer un mix énergétique

p. 34

AXE 6 :

Améliorer le cadre de vie

p. 42





AXE 1 : Adopter l'acculturation et la concertation

L'ambition stratégique de transition écologique repose essentiellement sur la préservation de l'environnement et de l'adaptation de nos modes de vie au changement climatique. Elle possède une autre dimension : le social. L'adaptation au changement climatique a un impact sur la société et les relations humaines. Il paraît alors essentiel de mettre en place des actions pour mener une transition juste et solidaire, avec la transmission de savoirs, l'acculturation des populations et le partage d'idées. C'est l'association à la fois des citoyens et des collectivités qui permet d'aboutir à une transition écologique, juste et responsable.

La dimension sociale est transversale à l'ensemble des axes de l'ambition stratégique de transition écologique. Placer l'humain au cœur de la réflexion permet une meilleure appropriation et mise en œuvre des projets.

L'objectif des actions proposées dans ce sens est d'associer l'ensemble des acteurs locaux, habitants, élus,



agents, enfants..., sur différentes thématiques. Ces actions, bien qu'elles ne soient pas toutes à la même phase de développement, sont complémentaires. Elles permettent d'apporter des connaissances - l'acculturation - ou de partager des idées sur des thématiques définies - la concertation.

Les nouvelles actions proposées dans cette ambition stratégique viennent compléter celles déjà existantes, notamment avec La Damassine, Maison de la nature et des vergers à Vandoncourt, les programmes grand public et jeune public associés ainsi que l'ensemble des actions d'éco-citoyenneté.

LES OBJECTIFS

Adopter une transition écologique juste

Placer l'humain au cœur de la transition écologique

Co-construire les actions de transition écologique

Sensibiliser et éduquer à l'environnement

LES ACTIONS	ETAT D'AVANCEMENT	BILAN 2024 et PERSPECTIVES
La Damassine	Engagée depuis 2010	Fréquentation 2024 : 12 967 personnes soit 18 % de plus qu'en 2023.
Éducation de la jeunesse	Engagée depuis 2005	Programme pédagogique pour les jeunes : près de 8 000 enfants sensibilisés dont : <ul style="list-style-type: none"> • 2 473 élèves dans le cadre du parcours citoyens • 133 élèves dans le cadre des Ateliers carbone Scol'Ere • 3 984 enfants accueillis à la Damassine
La Fabrique de la Transition Écologique	Engagée depuis 2022 Arrêtée en juillet 2024	Tiers lieux relocalisé, en novembre 2023, au Mattern Lab suite à la requisition des anciens locaux par l'UTBM. Fermeture de la Fabrique en juillet 2024 suite à la mise en liquidation de l'association gérant le Mattern Lab.
Les Rencontres de la transition Ecologiques éduquer à l'environnement	Engagée depuis 2022	5 rencontres organisées : <ul style="list-style-type: none"> • 1ère bourse aux matériaux (mai 2024) • Rencontre économie circulaire (matinales de l'info : 27/05/24) • Réunion d'information sur la qualité de l'air intérieur (10/09/24) • Matinales de l'info : Présentation du Plan Climat Air Energie (07/10/20) • Rencontre sur les circuits courts de l'énergie, consommer moins, produire mieux : Blamont (06/11/24)
Appel à projets / appel à initiatives	En réflexion	
Bourse PMAvenir	À engager	En réflexion, à engager en 2025
Créer un escape game « transition écologique »	En réflexion	

La Damassine

État d'avancement : engagée depuis 2010

Acteurs et partenaires : commune de Vandoncourt, associations Vergers Vivants, Croqueurs de pommes, Union apicole, Bouilleurs de cru...

Principaux indicateurs de suivi : nombre d'évènements organisés, diversité des évènements organisés, fréquentation

La Damassine est la maison de la nature et des vergers de l'Agglomération, implantée à Vandoncourt. Elle est gérée en partie en régie par PMA (pilotage global, animations jeune public et grand public, location d'équipements et de salles, gestion des expositions), et pour l'autre partie (accueil, bar, boutique, pressoir à fruits) par l'association Vergers Vivants.

Ce lieu abrite divers évènements dont l'objectif est la sensibilisation de tous les types de publics, pour faire évoluer les comportements dans une démarche éco-citoyenne. Il permet de mettre en lumière les actions de développement durable entreprises par l'Agglomération. C'est un espace public, à vocation pédagogique et ludique.

Les animations et évènements organisés y sont variés :

→ sensibilisation de tous les types de publics à la protection de l'environnement et des thèmes variés (biodiversité, abeilles, vergers, arboriculture, énergie, tri...);

→ transformation des fruits (pressoirs à fruits et noix, miellerie, cuisine);

→ préservation et valorisation du patrimoine naturel, en particulier des vergers (programme Action Vergers depuis 2006);

→ expérimentations et démonstrations (visites guidées du bâtiment, vergers et potager pédagogiques, compostage et lombricompostage, informations sur les énergies renouvelables utilisées à la Damassine...);

→ possibilités de promenades « nature », avec ses circuits balisés par la commune de Vandoncourt, labellisée Cité de Caractère de Bourgogne Franche-Comté;

→ expositions variées : « La vie secrète des sols », « Les océans et mers plastifiées »...

Éducation de la jeunesse

État d'avancement : engagée depuis 2005

Acteurs et partenaires : Éducation Nationale, CPIE de la Vallée de l'Ognon, Gaïa Energies

Principaux indicateurs de suivi : nombre de classes et d'élèves touchés, diversité des thèmes traités

L'éducation de la jeunesse aux enjeux de la transition écologique et du changement climatique est un axe fort de la sensibilisation à l'environnement. Différentes actions pédagogiques pour le jeune public sont organisées, sous différentes formes et sur diverses thématiques : cinq cycles pédagogiques à destination des établissements scolaires, des animations à La Damassine et des animations spécifiques sur la réduction des déchets.

Un parcours éco-citoyen est en place depuis septembre 2021, autour de cinq thèmes : déchets, eau, énergie, éco-mobilité, alimentation durable et jardinage.

Depuis septembre 2023, des ateliers développement durable sont également proposés aux écoles, mis en œuvre par la Fondation Léo Lagrange.



La Fabrique de la Transition Écologique

État d'avancement : engagée depuis 2022, arrêtée en juillet 2024

Acteurs et partenaires : associations et acteurs du territoire

Principaux indicateurs de suivi : nombre d'évènements organisés, diversité des évènements organisés

Pour renforcer les actions de transition écologique de l'Agglomération, un lieu a été créé - La Fabrique de la Transition Écologique - dans un bâtiment situé sur le campus universitaire des Portes du Jura à Montbéliard. L'objectif de ce lieu est de poursuivre le partage de connaissances et la sensibilisation de tous les types de publics : grand public, élus, agents, entreprises, associations. À l'origine, La Fabrique de la Transition Écologique a été pensée comme un laboratoire de mutualisation, de coopération et d'expérimentation, imaginée par les acteurs du territoire et co-construite avec eux. Ce lieu constitue un vecteur d'amplification des actions collectives, de soutien et de développement des initiatives locales et de structuration du réseau indispensable à la réussite du territoire. Cette Fabrique de la Transition Écologique doit aussi et avant tout être un lieu apprenant, facilitant le regroupement dans un même espace de plusieurs activités qui s'enrichissent les unes les autres. Déjà de nombreux évènements y ont été organisés par une diversité d'acteurs du territoire : fresque du climat, cours de photographies ou encore conférences sur différentes thématiques.

Depuis l'automne 2023, la Fabrique de la Transition Écologique a intégré les locaux du Mattern Lab et son FabLab. En plus d'évènements organisés par l'équipe projet de Transition Écologique et de ses partenaires, un Repair Café sera proposé aux habitants du territoire. Ce moment de rencontre aura lieu un mercredi par mois. En lien avec l'économie circulaire, ce Repair Café permet aux habitants de venir réparer leurs objets du quotidien avec l'aide d'une personne qualifiée.

Suite à la mise en liquidation de l'association gérant le Mattern Lab en juillet 2024, la Fabrique a cessé ses activités, faute de locaux.

Les Rencontres de la transition écologique

État d'avancement : engagée depuis 2022

Acteurs et partenaires : ADU, Gaïa Energies, ADEME, Atmo, Pôle énergie BFC, enseignement supérieur (les experts varient selon les thématiques et ne sont pas tous présents en fonction des thématiques abordées)

Principaux indicateurs de suivi : nombre de rencontres organisées dans l'année, nombre de personnes touchées

Des cycles de rencontres thématiques sont organisés depuis 2022, en collaboration avec les partenaires du territoire. Chaque thématique fait l'objet d'échanges théoriques sur les notions, et également de retours d'expériences de collectivités, de partenaires, et de visites sur site et d'études de cas.

Ces Rencontres, à destination de l'ensemble des élus et des agents de la collectivité, sont organisées dans divers lieux ou dans les communes partenaires pour des temps d'échange concrets autour de projets en cours ou déjà réalisés.

Divers sujets ont déjà été abordés depuis leurs mises en œuvre : le développement de la filière bois sur le territoire (2022) et les matériaux biosourcés (2022-2023). Un nouveau cycle de rencontre a eu lieu en octobre 2023 sur la surchauffe urbaine. En novembre 2024, organisation par PMA d'une journée « Circuit court de l'énergie consommer moins, produire mieux ! » en partenariat avec l'Agence de Développement et d'urbanisme et la commune de Blamont.

Enfin, il reste de nombreux autres sujets à aborder et qui restent à définir. À l'avenir, trois cycles de rencontres sont prévus dans l'année, donnant lieu à la fois à des plénières et des visites de sites.



Appel À Projets / Appel À Initiatives

État d'avancement : en réflexion

Acteurs et partenaires : habitants, associations, monde économique et plus globalement tout acteur du territoire

Principaux indicateurs de suivi : nombre de projets sélectionnés, nombre de projets déposés

Une transition écologique et territoriale s'appuie sur les initiatives territoriales et est réalisée avec et pour les citoyens. Proposer des événements pour informer les acteurs du territoire est une première étape qui induit la genèse d'idées. Ces idées peuvent ensuite être exploitées pour mettre en œuvre la transition écologique et l'adaptation au changement climatique de nos territoires.

Un des moyens d'y parvenir est de proposer un appel à projets auprès des habitants et des entreprises du territoire, afin de soutenir les initiatives locales et citoyennes.

Un budget pour investissement pourrait être réservé pour soutenir des projets de transition écologique, concourant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, ainsi que la poursuite d'une dynamique territoriale. Les projets pourraient être proposés par des acteurs variés du territoire : entreprises, habitants, associations, institutions, porteurs de projet de création d'entreprise. Un règlement sera établi pour cadrer les types de projets acceptables dans cet appel à projets. Les modalités d'organisation seront à définir

Ce type d'actions vise à lancer une dynamique dans l'implication des citoyens sur leur territoire. Il apporte également aux collectivités puisqu'il permet de renforcer la connaissance et la qualité de l'action publique. Le partage de connaissances et d'idées avec les habitants crée une plus-value dans la réflexion des futurs projets et une meilleure prise en compte des besoins des habitants. La force des projets pour s'adapter au changement climatique est alors renforcée.

Bourse PMAvenir

État d'avancement : à engager

Acteurs et partenaires : Éducation Nationale, monde économique pour le soutien aux projets retenus

Principaux indicateurs de suivi : nombre de projets déposés, nombre de projets soutenus

La bourse PMAvenir est une bourse à destination des scolaires et des étudiants du

Pays de Montbéliard, visant à soutenir le développement de projets en lien avec la transition écologique. Cette action ancrera davantage l'Agglomération dans sa dynamique d'innovation, afin d'être reconnue comme territoire intelligent et durable. Cette bourse permettra de déployer des projets concrets sur le territoire et de stimuler l'imagination d'inventeurs en devenir.

Les candidats pourront présenter des projets finis ou à réaliser, dans le domaine de la transition écologique. Après examen des dossiers, les candidats sélectionnés seront auditionnés par un jury. Les lauréats pourront se voir attribuer une subvention jusqu'à 3 000 €.

DOSSIER DE CANDIDATURE

PMAVENIR



M Montbéliard
AGGLOMÉRATION

Un partenariat avec une entreprise locale sera également mis en place sous forme de mécénat. Quatre prix seront décernés : prix du jury, prix de l'encouragement, prix du mécène et prix du citoyen.

Créer un escape game

« transition écologique »

État d'avancement : en réflexion

Acteurs et partenaires : habitants du territoire et au-delà

Principaux indicateurs de suivi : nombre de participants

Toujours dans un objectif de sensibiliser la population aux enjeux du changement climatique, l'Agglomération souhaite proposer un escape game sur la thématique de la transition écologique. Sa mise en place aura lieu sur le site de la Damassine, lieu déjà reconnu par ses actions de sensibilisation (cycles « 1,2,3... Nature ! » par exemple).

Cet escape game ne sera pas sous sa forme classique, mais sera un mix entre un escape game avec énigmes, et un jeu d'aventures/jeu de pistes pour jouer en extérieur. Cette version de l'escape game sera adaptée à tous les âges, aux familles, et pourra être réalisée uniquement à la Damassine et/ ou dans le verger de Vergers Vivants selon les choix et les disponibilités des lieux. Il sera également personnalisable, avec l'option d'intégrer les enjeux de la sensibilisation ou non à l'escape game, ou de le proposer en d'autres langues.

AXE 2 : Préserver et développer les ressources du territoire

Les ressources naturelles de nos territoires sont de plus en plus vulnérables face au changement climatique. La biodiversité, l'eau, l'air ou encore le sol, sont toutes des ressources à protéger et à préserver.

Des directives nationales permettent d'initier des actions et d'adopter de nouveaux modes de gestion. Par exemple, le Plan Eau, publié en 2023 par l'État, décrit un plan d'actions pour une gestion résiliente et concertée de l'eau. De même, l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) de la loi Climat et Résilience (loi du 24 août 2021) donne des orientations pour la gestion du foncier et limiter l'artificialisation des terres. A l'échelle infra-territoriale, il s'agit ensuite de décliner ces mesures selon le contexte et les enjeux locaux.

Par ailleurs, la gestion de l'ensemble des ressources est impactée par l'aménagement du territoire. La façon dont les territoires sont construits et organisés, les modes de déplacements, les comportements quotidiens, l'ensemble de ces éléments a des conséquences sur les ressources environnementales.

Enfin, un manque de ressources ou des ressources dégradées peuvent avoir un impact sur la qualité de vie des habitants, la santé, le bien-être et leur cadre de vie (cf. Axe 6 - Améliorer le cadre de vie).

Ainsi, la préservation des ressources demande différentes étapes de réflexion et de travail. Avant la mise en œuvre de projets, il est nécessaire d'analyser les enjeux du territoire, les impacts du changement climatique sur nos ressources, via des études et des diagnostics notamment. Ces études permettent ensuite d'adapter au mieux les actions selon les besoins identifiés sur le territoire. Un dernier élément essentiel dans ce travail est la communication, à la fois sur les études réalisées et leurs conclusions, mais aussi pour prévenir des actions futures de la collectivité. La dimension sociale est un élément important permettant de joindre l'ensemble des actions d'adaptation au changement climatique.

LES OBJECTIFS

Réduire la consommation des ressources du territoire

Adapter nos comportements et nos pratiques

Adapter l'aménagement du territoire

Accompagner la transition des systèmes agricoles et alimentaires vers des modèles plus durables

Gérer les espaces verts et naturels (espaces naturels, forestiers...) en fonction du changement climatique

LES ACTIONS	ÉTAT D'AVANCEMENT	BILAN 2024 et PERSPECTIVES
<p>L'eau - Préserver, sécuriser et diversifier nos ressources en eau</p>	<p>Engagée depuis 2020</p>	<p>Captages protégés</p> <ul style="list-style-type: none"> • 22 captages sur 27 ont une déclaration d'utilité publique de protection soit 82 % • 2025 : enquête publique pour la protection de 4 nouveaux captages sur les communes de Remondans-Vaivre et Colombier-Fontaine <p>Gravière de Mathay</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décembre 2024 : acquisition par EPF • 2025 : premières études de maîtrise d'oeuvre et de protection <p>Forages prospectifs dans les calcaires profonds</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2024 : forages réalisés • 1e semestre 2025 : nouvelle phase d'essais et de développement <p>Étude ressource Puits Fondreau non exploitée à Villars-sous-Écot</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2024 : étude notifiée • 2025 : mise en oeuvre de l'étude pour qualifier cette ressource, son potentiel quantitatif et qualitatif et délimiter son aire d'alimentation
<p>L'eau - Économiser</p>	<p>Engagée Actions récurrentes</p>	<p>Rendement réseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2024 : environ 8 500 mètres linéaires ont été renouvelés soit 0.7 % de renouvellement • 2024-2025 : déploiement de 820 pré-localisateurs fixes de fuites et de 12 compteurs de sectorisation sur le réseau d'eau potable de 7 communes du secteur urbain <p>Efficacité énergétique des ouvrages de production d'eau potable et de traitement de l'assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 audits énergétiques visant à adapter la gestion des ouvrages et le renouvellement des équipements pour améliorer l'efficacité énergétique des

		<p>process et la consommation d'énergie moins carbonée ont été menés par la SEPM durant l'année 2024.</p> <p>Aides aux particuliers</p> <ul style="list-style-type: none"> • 260 kits économiseurs d'eau ont été distribués • 33 soutiens à l'acquisition de cuve de récupération de l'eau de pluie ont été attribués
L'eau - Étude prospective sur le changement climatique et ses effets sur les ressources en eau du Doubs Médián	Engagée depuis 2023	Etude en cours : finalisation en 2025
L'eau - L'accès à l'eau : tarification sociale et/ou écosolidaire de l'eau	Engagée	Etude réalisée en 2024
La gestion du foncier	Engagée depuis 2024	<p>Restructuration site PSA nord :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fin 2023 : acquisition d'une 40aine ha dont 30 cédés à des investisseurs • 2024 : démolition de 75 000 m² de bâti • 2025 : reconstruction de 60 000 m² de bâti, avec gestion des terres polluées <p>Etudes menées par l'ADU en 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite mise en compatibilité des PLU avec le SCoT • Bilan triennal de l'artificialisation : publication à destination de chaque commune • Structuration en cours de l'observatoire foncier • Fin du projet Ecopolis/parc des Alliaires • Etudes en cours quant à la remobilisation de friches ou espaces mutables dans le cadre du Fond Vert <p>Acquisition de l'ancienne polyclinique des Portes du Jura début 2021 (bâtiment inoccupé depuis 2015).</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2024 : architecte retenu ; • 2025 : APS, APD, dépôt permis de

		<p>construire et lancement consultation des entreprises ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'objectif est de lancer les travaux au premier semestre 2026 pour une période de 18 mois afin de réceptionner le bâtiment pour avril 2028.
Alimentation durable et locale	Engagée depuis 2018	<ul style="list-style-type: none"> • 2024 : poursuite des projets dans le cadre du PAT • 2025 : candidature au titre du dispositif national de reconnaissance officielle de niveau 2 des PAT
Préservation de la biodiversité et adaptation au changement climatique	Engagée	<p>Mutualisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accompagnement de la commune de Sainte-Suzanne dans son projet de renaturation d'espaces publics ; • accompagnement de la commune de Fesches-le-Châtel en 2025. <p>Inventaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • oiseaux nicheurs sur la Réserve Naturelle Régionale de la basse vallée de la Savoureuse ; • macrofaune benthique et des diatomées sur la Réserve Naturelle Régionale de la basse vallée de la Savoureuse ; • fonge sur l'Espace Naturel Sensible du Moulin de la Doue à Glay ; • chiroptères sur l'Espace Naturel Sensible de la Lizaine à Bethoncourt ; • flore (plantes hydrophytes et héliophytes) de l'étang du ruderop sur l'Espace Naturel Sensible de la Lizaine à Bethoncourt ; • chiroptères sur le site Natura 2000 de la Côte de Champvermol.



L'eau - Préserver, sécuriser et diversifier nos ressources en eau

• Préserver et sécuriser

État d'avancement : engagée depuis 2020

Acteurs et partenaires : ARS, DDT, Pôle Métropolitain, hydrogéologue coordonnateur du Doubs, Agence de l'Eau, Conseil Départemental

Principaux indicateurs de suivi : Taux de captages protégés ; état d'avancement du projet de transformation des gravières de Mathay en réserve d'eau brute

Les sécheresses répétitives exacerbent les risques de pollution de nos ressources en eau, leurs capacités de dilution des rejets anthropiques étant moindres.

PMA œuvre ainsi à la mise en place de périmètres de protection, autour de ses captages qui en sont encore dépourvus, afin de prévenir tous risques de pollutions ponctuelles ou diffuses de ces derniers.

Au-delà, la collectivité travaille à transformer une ancienne gravière en réserve d'eau brute pour sécuriser l'alimentation en eau de l'usine de production d'eau potable de Mathay, sa sécurité d'approvisionnement ayant été jugée comme insuffisante face au risque majeur d'arrêt du service dû à une pollution accidentelle du Doubs.

• Diversifier

État d'avancement : engagée depuis 2020

Acteurs et partenaires : ARS, hydrogéologue coordonnateur du Doubs, Conseil Départemental, Agence de l'Eau

Principaux indicateurs de suivi : Nombre de forages d'exploration réalisés

PMA réalise des forages d'exploration profonds à la recherche d'eau souterraine dans le Jurassique moyen, aquifère renouvelable qui n'interfère pas avec les niveaux du Doubs et dont la disponibilité n'est pas influencée par les aléas climatiques.



L'eau - Économiser

- **Améliorer les rendements de nos réseaux**

État d'avancement : actions permanentes

Acteurs et partenaires : Société des Eaux du Pays de Montbéliard

Principaux indicateurs de suivi : rendements de distribution des réseaux de distribution d'eau potable, taux de renouvellement des réseaux

En 2020, en France, le rendement moyen d'un réseau de distribution d'eau potable est évalué à 80 % (pour 5 litres mis en distribution, 1 litre d'eau revient au milieu naturel sans passer par le consommateur).

Les agents de la Société des Eaux de Pays de Montbéliard (SEPM) recherchent et réparent au quotidien les fuites sur nos différents réseaux de distribution. La collectivité, quant à elle, en assure le renouvellement régulier afin d'éviter leur vieillissement.

Dans le cadre du projet Territoire Intelligent et Durable, PMA s'équipe de nouveaux moyens dans le but de mieux suivre les consommations de ses bâtiments publics et de détecter les fuites présentes sur le réseau. Ainsi, l'Agglomération s'est équipée de moyens de télérelevé, d'un hyperviseur, de 820 pré-localisateurs fixes et de 12 compteurs de sectorisations sur le réseau d'eau potable de 7 communes du secteur urbain.

- **Encourager l'installation de récupérateurs d'eau de pluie et de kits économiseurs d'eau**

État d'avancement : engagée - groupe de travail « Eau »
mis en place en juillet 2023

Acteurs et partenaires : Agence de l'Eau

Principaux indicateurs de suivi : nombre de kits distribués

Une des mesures complémentaires pour une gestion responsable et raisonnée de la ressource en eau est la mise en place d'une subvention à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie et la distribution de kits économiseurs d'eau dans les foyers.

Les kits économiseurs d'eau seront composés de mousseurs pour les robinets et d'un limiteur de débit pour la douche de la société OOPLA. En mélangeant l'air et l'eau, ces équipements faciles à installer permettent de réduire de plus de 50 % le débit d'eau consommé sans pour autant perdre en confort.

Les récupérateurs d'eau de pluie visent à promouvoir la collecte des eaux de pluie par les particuliers pour les usages d'eau qui ne nécessitent pas une qualité « eau potable », tel

que l'arrosage du jardin. Ces équipements permettent, non seulement de réduire la pression sur les ressources d'eau potable, mais aussi de diminuer les volumes rejetés lors des événements pluvieux.

L'eau - Étude prospective sur le changement climatique et ses effets sur les ressources en eau du Doubs Médian

État d'avancement : engagée depuis

2023 **Acteurs et partenaires :**

EPAGE Doubs Dessoubre **Principaux**

indicateurs de suivi : à définir

Connaître l'impact du changement climatique sur la principale ressource en eau de PMA, le Doubs Médian est essentiel pour notre avenir.

C'est pourquoi PMA s'est associée à l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) Doubs Dessoubre, pour la réalisation d'une étude prospective sur le changement climatique à l'échelle du Doubs Médian. Cette étude permettra de prendre en compte les évolutions possibles du changement climatique, l'impact des différentes activités économiques et les conséquences sur les ressources en eau. Les stratégies en matière de politique de l'eau pourront alors si besoin être redéfinies.





L'eau - L'accès à l'eau : tarification sociale et/ou éco-solidaire de l'eau

État d'avancement : engagée - groupe de travail « Eau »
mis en place en juillet 2023

Acteurs et partenaires : écoles, universités, associations d'accompagnement social, associations environnementales

Principaux indicateurs de suivi : nombre de foyers touchés par la tarification sociale contre nombre de foyers cibles

Comme vu précédemment, le changement climatique se traduit déjà de deux manières pour les services de l'eau :

- d'une part, ceux-ci doivent participer à l'atténuation du changement climatique, notamment par des actions d'économie d'eau ;
- d'autre part, ils doivent s'adapter à ce changement, ce qui génère des coûts.

Modifier la tarification de l'eau, en proposant une tarification sociale ou éco-solidaire afin d'accompagner ces changements apparaît inévitable.

La tarification sociale garantit un meilleur accès aux services d'eau et d'assainissement pour les foyers les plus modestes. Dans ce cadre, des outils sont déjà mis en place au travers du nouveau contrat avec la SEPM, notamment via des chèques Eau fournis selon des critères d'attribution conjoncturels, pour pallier à la difficulté de paiement de la facture d'eau des abonnés au service, mais qui s'avèrent insuffisants pour limiter le taux d'effort des foyers modestes, notamment lorsque l'eau est payée dans les charges locatives. Une tarification sociale plus évoluée avec la mise en place d'une allocation Eau est donc à l'étude. Elle prendrait la forme d'une aide sociale systématique sous conditions de ressources, permettant ainsi d'atteindre l'ensemble des ménages du territoire de l'Agglomération en situation de précarité d'accès à l'eau.

La tarification éco-solidaire permet de préserver la ressource en eau en incitant son économie. Sa mise en application est réalisée par une tarification progressive de l'eau, par tranche de consommation. Ce système permet de mieux maîtriser la consommation en eau sur un territoire, par l'ensemble des usagers. Les usagers consommant peu verront leur facture d'eau diminuer, tandis que les consommateurs plus importants paieront des surcoûts.

La mise en place de ces systèmes demande des étapes de préparation. Afin d'y parvenir, un groupe de travail « Eau » a été mis en place en juillet 2023. L'objectif de ce groupe de travail est de mener une réflexion globale sur la politique de l'eau menée sur le territoire.

La gestion du foncier

État d'avancement : engagée

Acteurs et partenaires : ADU

Principaux indicateurs de suivi : à définir

L'aménagement de notre territoire est un levier fondamental dans l'adaptation au changement climatique. Pour préparer le territoire aux prochaines transitions et aux besoins à venir, il semble nécessaire d'anticiper l'utilisation des différents espaces, afin de prévenir les potentiels risques, d'intégrer la sobriété foncière dans les secteurs urbanisés ou de repenser les modes de vie et d'habitat. Il s'agit finalement de revoir nos modèles d'aménagement, pour les adapter aux nouveaux besoins de la population et des différents acteurs du territoire.

A l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, la planification de l'occupation des sols est portée par le SCoT du Pays de Montbéliard. Il est ensuite décliné à l'échelle communale au travers des PLU et cartes communales. Le SCoT intègre également les objectifs de sobriété foncière, définis par la loi Climat et Résilience, avec notamment le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) pour 2050.

PMA intervient également dans l'acquisition des terrains nécessaires à la mise en œuvre des actions de développement durable. C'est le cas par exemple de l'acquisition en 2024 des Gravières destinées à une réserve d'eau potable. Au-delà de ces acquisitions directement nécessaires à la réalisation des compétences de l'Agglomération, bon nombre porte également sur du foncier en zone urbanisée, comme les délaissés de voiries ou les friches industrielles.

Un exemple de transformation d'une friche industrielle se situe à Vieux-Charmont, avec le parc des Alliaires (2023). Ce parc se situe sur une ancienne friche polluée aux métaux lourds. Des chercheurs travaillent sur ce site afin de gérer la pollution par les plantes, technique appelée le phytomanagement.

L'acquisition fin 2023 de surfaces sur le site de PSA nord permet de nouveaux projets sans consommer de nouveaux espaces du territoire. Tout comme l'acquisition début 2021 de l'ancienne polyclinique des Portes du Jura située à l'entrée du campus où PMA souhaite en faire un TOTEM avec un traitement architectural et paysager qualitatif.

Alimentation durable et locale

État d'avancement : engagée depuis 2018

Acteurs et partenaires : Vergers Vivants, In'Terre Activ, Banque Alimentaire, agriculteurs du territoire

Principaux indicateurs de suivi : nombre d'implantations de maraîchage et/ou d'agriculture diversifiée

Le territoire agricole de l'Agglomération est porté majoritairement sur la polyculture-élevage, peu propice en l'état à l'apport d'une alimentation locale et durable à l'ensemble des habitants du territoire. Certains domaines, notamment le maraîchage, manquent sur le territoire. Pour répondre à ces enjeux, l'Agglomération poursuit une démarche globale pour un accès à une alimentation saine et durable, pour tous. Elle se traduit au travers d'actions sur différents domaines : diversification de filières agronomiques, soutien à l'agriculture locale, valorisation de produits locaux (par exemple avec les Vergers Conservatoires), développement du circuit court. Depuis 2018, ces actions sont principalement intégrées au Projet Alimentaire Territorial (PAT), labellisé de niveau 1 depuis le 06/05/2021.

C'est le cas notamment des espaces tests maraîchers, expérimentés à Audincourt, et bientôt à Bethoncourt, pour encourager la diversification agricole. Ces espaces tests permettent ainsi de favoriser l'installation de nouvelles productions locales, diversifiées et durables sur le territoire. Par ailleurs, un partenariat avec Vergers Vivants et l'association In'Terre Activ vise à la constitution d'une filière locale liée aux fruits des vergers du territoire. Un partenariat avec la Banque Alimentaire a notamment permis de lancer en 2023 l'opération « Pommes de chez nous ».

D'autres actions visent à sensibiliser les habitants aux enjeux de l'alimentation durable, particulièrement la jeunesse. Un programme pédagogique sur l'alimentation durable et le jardinage est proposé aux établissements scolaires.

Finalement, les actions pour répondre aux enjeux d'une alimentation durable et d'une agriculture diversifiée sont nombreuses sur le territoire.

Après plusieurs années de travaux avec l'ensemble des acteurs du territoire et la mise en place de projets structurants, l'Agglomération est en mesure de proposer sa candidature au titre du dispositif national de reconnaissance officielle de niveau 2 des projets alimentaires territoriaux, par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Préservation de la biodiversité et adaptation au changement climatique

État d'avancement : engagée

Acteurs et partenaires : ADU, Agence de l'Eau, Conseil Régional, Conseil Départemental

Principaux indicateurs de suivi : Mise en œuvre et suivi des plans de gestion sur les espaces naturels et sur le patrimoine arboré, plantation d'arbres, suivi de projets mutualisés

La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources représentent un axe majeur des politiques menées par Pays de Montbéliard Agglomération. Ces éléments sont essentiels dans la prise en compte du changement climatique dans l'aménagement du territoire.

La formation des îlots de chaleur urbains, par exemple, est directement liée à la place qu'est donnée à la biodiversité et à la gestion des eaux sur le territoire. Pour aller dans ce sens, la première étape consiste à réaliser un inventaire du patrimoine arboré sur le territoire. Cet inventaire permettra ainsi, selon les évolutions climatiques du territoire, d'anticiper l'avenir en termes de gestion et renouvellement des arbres. Les services écosystémiques rendus par les arbres (ombrage, rafraîchissement, captation de carbone, production d'oxygène, purification de l'air...) sont une des réponses possibles à cet enjeu.

Consciente de ces enjeux, la collectivité s'est engagée dans une politique de gestion durable de ses espaces naturels (580 ha) mais également par la mise en place d'une gestion différenciée de ses espaces paysagers (290 ha de parcs urbains, coulées vertes, belvédères et aménagements connexes tels que les abords de bâtiments, de voiries de zones d'activités...). Des facteurs d'évolution liés aux changements climatiques et à l'évolution géographique restante ont largement modifié la perception de ces enjeux. La transformation de la friche à Vieux-Charmont est un exemple d'aménagement des espaces et d'adaptation au changement climatique (cf. « La gestion du foncier »).

L'Agglomération peut accompagner les communes en matière d'ingénierie, via la mutualisation de services, dans leurs projets de renaturation de leurs espaces publics. Cela a été le cas pour la commune de Sainte-Suzanne avec son projet de renaturation de la place de l'Europe. La commune de Feschés-le-Châtel est également dans cette démarche.





AXE 3 : Soutenir l'économie circulaire

La thématique de l'économie circulaire ne se réduit pas seulement à la gestion des déchets mais est bien plus vaste, c'est un axe transversal des actions menées par la collectivité. L'économie circulaire est un système d'économie moins émetteur de carbone, moins créateur de déchets, plus équitable, favorisant les investissements et la création d'emplois.

L'économie circulaire repose sur sept piliers, dans lesquels les actions de la collectivité se déclinent : l'approvisionnement durable, l'écoconception, l'écologie industrielle et territoriale, l'économie de fonctionnalité, la consommation responsable, l'allongement de la durée d'usage et le recyclage.

Dans ce cadre, l'Agglomération est engagée dans une démarche continue pour renforcer son ambition stratégique de transition écologique, notamment au travers du prisme de référentiels de labellisation. Un de ces référentiels concerne plus particulièrement l'Économie Circulaire. Il permet ainsi d'obtenir une analyse sur les démarches déjà réalisées et celles à poursuivre ou à initier.

LES OBJECTIFS

Réduire l'impact environnemental

Réduire le tonnage des déchets ménagers assimilés

Clarifier la stratégie économie circulaire

Renforcer une économie locale et soutenable

Mettre en place un écosystème de l'économie circulaire

LES ACTIONS	ÉTAT D'AVANCEMENT	BILAN 2024 et PERSPECTIVES
Le monde de l'économie : commerces, entreprises et industries	Engagée	<p>Très bonne connaissance des entreprises de l'ECi et connaissance empirique des entreprises pratiquant l'éco-conception -> Cartographie à créer.</p> <p>2025 : rencontres de l'ECi par et pour les entreprises. Elaboration d'un guide ECi en cours de rédaction.</p> <p>Depuis 2009 : aides destinées à soutenir l'investissement matériel et l'immobilier avec depuis 2010, un critère d'éco-conditionnalité : en 2024, ce sont 3 dossiers qui ont ainsi été bonifiés (environ 15 000 €).</p> <p>2 visites d'entreprises actives en matière de RSE ont été proposées aux agents de la collectivité.</p> <p>Développement de la filière cuir de Frip Vie</p>
Organiser la prévention des déchets	Engagée	<p>Les actions définies dans le PLPDMA se poursuivent (gestion des déchets, sensibilisation des divers publics, développement du compostage individuel, gestion des déchets de cantine, accompagnement des entreprises dans la gestion de leurs déchets etc.).</p>
Le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)	En cours d'élaboration	<ul style="list-style-type: none"> • Un groupe de travail a été constitué afin de proposer une rédaction du document ainsi qu'une analyse des pratiques actuelles d'achats. • Charte communautaire de clause d'insertion et de l'achat public socialement responsable votée le 06 mai 2021.
La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitatives (REOMi)	Engagée depuis 2023	<p>Mise en oeuvre effective de la REOMi au 1^{er} janvier 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • près de 12 M€ de recettes perçues ; • 47 121 producteurs identifiés soit 53 374 bacs OM en circulation ; • baisse significative des quantités d'OMr produites par les ménages (-15 %/2023).

Moderniser la gestion des déchets

Engagée

- Généralisation de la collecte des bio déchets sur l'ensemble du territoire. Densification importante du parc de bio bornes en 2024 (+95). Plus de 1 500 tonnes de bio déchets collectées.
- Augmentation importante de la quantité de déchets recyclables collectée suite à la mise en place des bacs jaunes (déploiement dans l'habitat collectif en 2024).
- Mise en place de 2 nouvelles filières soutenues par les éco-organismes : articles de sport et de loisirs et articles de bricolage et jardinage thermiques.
- Optimisation de près de 30 % des kilomètres effectués pour la collecte du verre grâce à l'installation de capteurs mesurant le taux de remplissage.

Le monde de l'économie : commerces, entreprises et industries

État d'avancement : engagée - Audit référentiel Economie Circulaire (dans le cadre du COT)

Acteurs et partenaires : ADEME, chambres consulaires (CCI et CMA), Agence Economique Régionale, France Active Franche-Comté, IDEIS

Principaux indicateurs de suivi : à définir

L'économie circulaire repose sur différents piliers, permettant de définir une nouvelle économie sur le territoire. C'est une économie centrée sur les acteurs locaux du territoire, prenant en compte les entreprises, les commerces et les industries.

La collectivité a déjà engagé plusieurs actions en faveur de l'économie circulaire. Elle cherche à accompagner les entreprises les plus productrices de déchets et mène un travail important sur la réduction des impacts environnementaux et sociaux sur la gestion des déchets. A ce jour, 86 % des déchets du territoire sont valorisés. Une réflexion est en cours pour valoriser plus localement les déchets du territoire.

Cependant, l'économie circulaire ne repose pas seulement sur une gestion raisonnée des déchets. À l'échelle de l'Agglomération, la stratégie de l'économie circulaire doit être clarifiée et élargie au-delà des objectifs de réduction des déchets. Dans le cadre du COT, un audit a été réalisé sur les actions d'économie circulaire sur le territoire, et a permis d'identifier les atouts et les faiblesses, puis de prioriser des actions.

La stratégie d'économie circulaire renforce l'économie locale, en identifiant dans un premier temps l'ensemble des acteurs économiques du territoire. Dans un second temps, il s'agira de conduire des actions transversales, en s'appuyant sur ces acteurs, mais également avec le service de développement économique. Enfin, il sera nécessaire d'identifier des outils financiers afin de mettre en œuvre ces actions.

L'ensemble de ces actions pourront alors permettre la mise en place d'un écosystème de l'économie circulaire sur le territoire.

Organiser la prévention des déchets

État d'avancement : engagée

Acteurs et partenaires : communes, Conseil de Développement de PMA, CCAS, conseils citoyens, centres sociaux, bailleurs sociaux, syndicats de copros, associations, établissements scolaires et périscolaires, acteurs du monde économique (agriculteurs, entreprises, restaurateurs, artisans...), partenaires institutionnels (ADEME, Région, CCI, CMA...).

Principaux indicateurs de suivi : à définir

L'Agglomération a déjà réalisé un travail important sur la gestion des déchets. En 2023, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été approuvé. Il se compose de différentes parties, dont un état des lieux et un diagnostic de la gestion des déchets sur le territoire et d'un programme d'actions.

Il s'agit à présent de déployer ces actions sur les six prochaines années. Le PLPDMA permet ainsi de territorialiser et de préciser les objectifs opérationnels de prévention des déchets, et de définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre. La finalité de ce plan est de créer une culture commune de la prévention dans une approche intégrée de gestion des déchets. Les actions prévues sont diversifiées : sensibilisation du grand public à la prévention des déchets, notamment auprès du jeune public, création d'un annuaire du réemploi, de la réparation, de la location et du don, promouvoir la filière des biodéchets, promouvoir les achats publics durables...



Le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER)

État d'avancement : en cours d'élaboration

Acteurs et partenaires : acteurs économiques du Territoire, IDEIS (referent clause d'insertion pour PMA)

Principaux indicateurs de suivi : part d'achats socialement et écologiquement responsables

Le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) est un outil permettant de structurer la politique d'achat de la collectivité et d'établir sa propre stratégie. Son but est d'intégrer une dimension sociale et environnementale aux achats publics réalisés par la collectivité. Le SPASER possède également une dimension plus large, en accompagnant les entreprises dans la sobriété et la transition écologique.

Le développement durable et la transition écologique peuvent alors être intégrés pleinement dans la politique d'achat de la collectivité et ce, à tous les stades de processus (expression des besoins, passation et exécution de contrats) et pour toutes les familles d'achats (traitement des déchets, mobilités, travaux, transition énergétique, construction, santé, enseignement supérieur...).

L'enjeu est double à travers cette stratégie. D'une part, informer et former les agents de la collectivité, de les sensibiliser aux enjeux du développement durable. D'autre part, étendre cette sensibilisation aux acteurs économiques du territoire.

De manière générale, le SPASER repose sur 3 volets :

- favoriser les circuits courts ;
- réduire les consommations d'énergie ;
- réduire le bilan carbone des achats.

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi)

État d'avancement : engagée depuis 2023

Acteurs et partenaires : Citéo, ADEME

Principaux indicateurs de suivi : évolution de la quantité des ordures ménagères collectées

L'Agglomération a engagé une réflexion sur l'harmonisation de son mode de financement et sur l'augmentation des performances de tri des déchets recyclables. Une des actions mises en place dans ce cadre est l'instauration de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi) et ce, dès le 1^{er} janvier 2024. Elle est associée à la mise en place de la collecte des déchets recyclables par bac jaune en 2023. Cette redevance est un mode de financement des ordures ménagères plus équitable, qui concerne l'ensemble des habitants. La REOMi remplacera les dispositifs actuels de financement basés sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, payée par les propriétaires avec la taxe foncière. Elle recouvre la totalité des dépenses liées à la gestion des déchets : ordures ménagères, déchets recyclables, biodéchets, déchèteries, pour la collecte et le traitement.

C'est un mode de financement équitable, où chaque usager paye en fonction de sa consommation, à savoir la quantité d'ordures ménagères produite et présentée à la collecte. Cette stratégie permet alors de sensibiliser les habitants au tri et à limiter leur production d'ordures ménagères.





Moderniser la gestion des déchets

État d'avancement : Engagée

Acteurs et partenaires : ADEME, structures de l'économie sociale et solidaire

Principaux indicateurs de suivi : évolution de la quantité des déchets valorisés, gain en km

Pour poursuivre sur sa réflexion sur la modernisation de la gestion des déchets, l'Agglomération travaille également sur un Schéma Directeur des Déchetteries. Ce dernier permettra à la collectivité d'optimiser ce service et d'accueillir de nouvelles filières de valorisation dès fin 2024. Cette étude apportera des solutions pour adapter les collectes et la gestion des déchets suite à la mise en place de la REOMi, qui induira une augmentation des déchets à valoriser.

L'état des lieux a déjà permis de se rendre compte des investissements possibles afin d'améliorer la sécurité dans les déchetteries du territoire et d'apporter des pistes d'évolutions du réseau de déchetteries.

En parallèle, l'agglomération a généralisé la collecte des biodéchets et la collecte des déchets recyclables en porte à porte sur l'ensemble de son territoire en 2024.

Enfin, dans le cadre de Territoire Intélligent, PMA déploie des capteurs de taux de replissage sur les conteneurs à Verre, bio bornes, points de regroupement et poubelles de parcs.



AXE 4 : Encourager la rénovation énergétique

Pour atteindre les objectifs de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables, il est également essentiel de réduire et de maîtriser les consommations d'énergie. Une part de ces consommations d'énergie concerne l'habitat privé et le patrimoine public. Des actions existent pour agir sur ces enjeux et répondre aux besoins des habitants.

L'objectif des actions mises en œuvre est d'accompagner les habitants dans la mise en place de nouveaux modes de consommations énergétiques et dans le développement des énergies renouvelables. Ces aides sont essentielles afin d'adapter les logements et les équipements au changement climatique. Avec des épisodes de chaleur plus importants, et des épisodes de froid persistants, les structures doivent être adaptées à tous types d'épisodes météorologiques.

Les actions se déroulent toujours en plusieurs étapes, en commençant par une phase de sensibilisation. Puis des solutions simples sont apportées au cas par cas, avec un accompagnement des particuliers ou des collectivités possibles.

Le patrimoine public n'est pas à omettre dans les actions, son entretien permet à la fois d'augmenter sa durabilité dans le temps, et ainsi d'améliorer les conditions de fonctionnement et d'accueil pour le grand public. Dans ce cadre, les communes peuvent bénéficier d'un Conseiller en Énergie Partagé pour les aider dans leur gestion énergétique de leur patrimoine communal. Ces conseillers mènent différentes missions pour



accompagner les communes, allant de la sensibilisation de élus, agents et usagers des bâtiments, jusqu'aux diagnostics avec préconisations de travaux.

Finalement, la rénovation énergétique est une question de gestion durable, à la fois des biens publics et privés.

LES OBJECTIFS

Adopter une démarche d'éco-responsabilité dans la rénovation énergétique

Réduire et maîtriser les consommations d'énergie

Lutter contre la précarité énergétique

LES ACTIONS	ÉTAT D'AVANCEMENT	BILAN 2024 et PERSPECTIVES
Programme de rénovation des gymnases intercommunaux	Engagée	Les travaux de rénovation énergétique du COSEC Jean-Jacques ROUSSEAU à Voujeaucourt ont démarré en 2024.
Espace France Rénov' de Pays de Montbéliard	Engagée	<p>En 2024, 905 ménages/projets ont bénéficié d'au moins 1 acte de conseil par le service de conseil France Rénov', pour un total de 4 367 actes de conseil délivrés.</p> <p>Concernant la rénovation du parc privé, une nouvelle convention "pacte territorial Fance Rénov" pour la période 2025/2027 a été signée avec l'Etat/ANAH.</p> <p>Environ 9M € de subventions accordées directement par PMA, dont 8,1M€ par délégation de l'Anah et 900 K€ sur le budget propre de PMA, au bénéfice de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 159 propriétaires occupants • 15 logements locatifs privés • 281 logements en copropriétés <p>3,7 M€ de subventions "MPR" ont par ailleurs été accordées sur notre territoire (par l'Anah nationale) pour 721 propriétaires occupants</p>
Appel à partenariat solution connectée d'économie d'énergie pour les particuliers	En réflexion	
Optimisation des consommations dans les bâtiments de l'agglomération	Engagée	Le changement de la gestion technique centralisée du siège a permis de réduire de 28 % les consommations en gaz et de 22 % celles en électricité
Conseil en énergie partagé	Engagée	

Programme de rénovation des gymnases intercommunaux

État d'avancement : engagée

Acteurs et partenaires : Conseil Départemental, Conseil Régional

Principaux indicateurs de suivi : nombre de diagnostics énergétiques réalisés, nombre de rénovations réalisées

Pays de Montbéliard Agglomération s'est engagée dans une démarche de diagnostics énergétiques de ses gymnases. PMA est en effet propriétaire de seize gymnases, adossés à des établissements scolaires, répartis dans différentes communes de son territoire. Ces équipements, dont la moitié a été construite avant 1985, n'ont pas fait l'objet de rénovation et sont pour la plupart dépourvus d'isolation.

Le SYDED (Syndicat mixte d'énergies du Doubs) est habilité, par ses statuts, à exercer des prestations relatives aux équipements énergétiques, à la maîtrise de l'énergie et à l'utilisation des énergies renouvelables, par la mise à disposition de services. Il est notamment gestionnaire d'un groupement de commandes consistant à faire réaliser, pour le compte des collectivités adhérentes, et par des bureaux d'études spécialisés, des audits énergétiques.

D'un point de vue pratique, le SYDED assure le préfinancement ainsi que le règlement de la prestation au bureau d'études retenu. Le SYDED bénéficie, pour cette prestation, d'un financement à hauteur de 70 % de l'ADEME et de la Région Bourgogne-Franche-Comté, seul le reliquat (30 %) reste à la charge des collectivités. En 2023, seize audits énergétiques ont été réalisés sur les équipements les plus anciens et définis comme prioritaires. Le programme commence en 2024 avec la rénovation énergétique d'un gymnase.

Appel à partenariat solution connectée d'économie d'énergie pour les particuliers

État d'avancement : en réflexion

Acteurs et partenaires : opérateur du secteur

Principaux indicateurs de suivi : à définir

Avec les enjeux du changement climatique, des entreprises innovent pour proposer des moyens d'actions au grand public. C'est notamment le cas dans le pilotage dynamique du chauffage électrique. Les opérateurs du secteur proposent d'équiper gratuitement les particuliers avec un dispositif connecté qui permet de moins consommer d'énergie lors des phases de déséquilibre du réseau, sans impact sur le confort.

Espace FRANCE RENOVA de Pays de Montbéliard

État d'avancement : engagée

Acteurs et partenaires : réseau national France Rénov, Gaïa Energies, Maison de l'habitat du Doubs

Principaux indicateurs de suivi : nombre de ménages conseillés, montant d'aides octroyées

Depuis 2020, la Communauté d'Agglomération - en partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'État - pilote un dispositif de Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE), aujourd'hui appelé sous le nom d'Espace France Rénov'. Il apporte au territoire un service public, compétent, neutre et gratuit. Dans un rôle renforcé de tiers de confiance auprès des ménages ayant un projet de rénovation de leur résidence principale, ce service poursuit principalement trois objectifs :

→ apporter un premier niveau de conseil « universel » s'adressant à tous les types de projets/ménages (« guichet unique ») visant la « montée en qualité » de leurs projets ;

→ promouvoir préférentiellement la rénovation performante accompagnée (réalisation d'un audit énergétique et d'un accompagnement technique jusqu'en phase chantier) ;

→ favoriser l'articulation des cadres d'intervention national (État/ANAH) et local (Région/PMA) pour des parcours simplifiés et des incitations plus efficaces.

Finalement, l'objectif en terme de rénovation énergétique des particuliers est un objectif de rénovation globale, tout autant sur la précarité énergétique estivale qu'hivernale, la qualité de l'air ou encore la ventilation.

Ainsi, les usagers peuvent réaliser des économies en consommant moins et de façon optimisée. Mais c'est aussi un gain pour l'environnement. Une moindre consommation d'énergie signifie aussi limiter les émissions de carbone.

Ce système répond d'une part aux enjeux sociétaux en adaptant les consommations d'énergie aux enjeux climatiques. Enfin, il répond à des enjeux sociaux en proposant une réduction de la facture énergétique alors que le coût de l'énergie tend à augmenter.



Optimisation des consommations dans les bâtiments de l'Agglomération

État d'avancement : engagée

Acteurs et partenaires :

Principaux indicateurs de suivi :

Sur les bâtiments dont elle assure la gestion directe, l'Agglomération a réalisé, en 2022, un recensement des différents modes de chauffage et de régulation ainsi que des usages de chaque bâtiment. S'en est suivi un travail d'optimisation des consignes de températures (confort et réduit) et des plages de fonctionnement, afin d'optimiser les consommations et s'inscrire de façon prégnante dans le plan gouvernemental de sobriété énergétique ainsi que dans les objectifs du dispositif éco-énergie tertiaire



Conseil en énergie partagée

État d'avancement : engagée

Acteurs et partenaires :

Principaux indicateurs de suivi :

Véritable service d'aide à la gestion énergétique du patrimoine des collectivités créé en 2010, il a été étendu en 2019 à l'ensemble des 72 communes du territoire avec une répartition entre les deux CEP : le premier, agent de PMA, intervient sur les communes de plus de 2 000 habitants (15 communes) et, le second, salarié du Syndicat mixte d'énergies du Doubs (SYDED) propose un accompagnement aux communes de moins de 2 000 habitants (54 communes).

Leurs missions sont notamment :

- la gestion comptable des fluides à l'aide de bilans annuels et le suivi par tableaux de bord ;
- l'optimisation des contrats de fourniture d'énergie ;
- le diagnostic avec préconisations de travaux ou d'interventions techniques et l'orientation vers des audits énergétiques et études de faisabilité pour les bâtiments définis comme prioritaires ;
- l'assistance technique et administrative lors des projets de rénovation ou de construction ;
- l'accompagnement dans les actions réglementaires à mettre en œuvre ;
- la sensibilisation des élus, techniciens et usagers des bâtiments communaux.

En complément de ce service, un animateur « énergies renouvelables » de Gaïa Énergies propose des études d'opportunités aux communes de PMA en lien avec les CEP.

PMA a souhaité mettre à disposition cette expertise à l'ensemble des communes de son territoire au travers d'un conventionnement avec le SYDED pour renforcer l'activité du CEP de PMA.

AXE 5 : Développer un mix énergétique



Pour amplifier la transition énergétique, la production d'énergie renouvelable par et sur le territoire est essentielle. Elle permet d'atteindre un mix énergétique local, en adéquation avec le contexte environnemental et réglementaire. Les potentiels à exploiter sont nombreux : installation de centrales photovoltaïques, développement de la filière bois et de chaufferies collectives, renforcement des réseaux de chaleur, utilisation de la chaleur fatale industrielle.

La réflexion autour de l'utilisation des énergies renouvelables est en voie de développement sur l'Agglomération. Le territoire est encore dépendant majoritairement des énergies fossiles, seulement 5 % des besoins sont couverts par des énergies renouvelables locales. En 2021, la production des énergies

renouvelables a atteint 90 GWh, soit une augmentation de 38,5 % de production depuis 2009.

Outre la réduction des consommations d'énergie, il convient de déployer et d'adopter un mix énergétique sur le territoire en remplaçant une production émettrice en carbone en une production décarbonée.

La sobriété énergétique se construit également avec une dimension sociale. L'accès à tous à une énergie décarbonée fait partie des réflexions de l'Agglomération. C'est pourquoi les actions mises en place sont diverses à la fois pour proposer de nouveaux moyens de production d'énergie, mais aussi pour l'ouverture de ces énergies à l'ensemble des habitants.

LES OBJECTIFS

Réduire et maîtriser les consommations d'énergie

Déployer un mix énergétique sur le territoire

Développer les énergies renouvelables

LES ACTIONS	ÉTAT D'AVANCEMENT	BILAN 2024 et PERSPECTIVES
Le développement de la filière bois	Engagée	
Le déploiement de l'énergie solaire	Engagée	<p>AMI photovoltaïque : Identification des sites pertinents puis hiérarchisation à partir de critères techniques, sociaux, environnementaux et financiers.</p> <p>Rédaction du cahier des charges pour un lancement courant février 2025 pour la partie ombrières et sols ainsi que la toiture du stade bonal à Sochaux.</p> <p>Choix d'un prestataire afin de mener, dès début 2025, une étude technico-économique de projets d'installations d'énergie photovoltaïque en autoconsommation sur les stations d'épuration d'Arbouans et de Sainte-Suzanne.</p> <p>Aérodrome du Pays de Montbéliard : projet d'installation d'une station solaire sur les délaissés de l'aérodrome (17.4 ha répartis sur 4 sites, 18.5 GWh annuels) : choix de l'opérateur et dépôt du permis de construire de la phase 1 en décembre 2024. Etudes de la phase 1 réalisées.</p> <p>Création d'une société par actions simplifiée (CPES CARRON dont le SMAPM est actionnaire à hauteur de 20 %, l'opérateur 80 %).</p> <p>Site ex-FORVIA Mandeuve converti au photovoltaïque avec l'installation d'une entreprise assemblant des PV, 400 emplois prévus pour ce seul site. Volonté d'intégrer sur le Territoire de PMA l'intégralité de la filière aval (soit près de 1 000 emplois possibles).</p>
L'hydrogène : un écosystème en construction	Engagée	<p>Développement d'une filière industrielle de l'hydrogène dans le Nord Franche-Comté.</p> <p>Réhabilitation de l'ex polyclinique des portes du Jura en un bâtiment démonstrateur hydrogène à l'échelle 1.</p>

		Projet d'installation d'une station hydrogène sur le site de l'aérodrome permettant l'alimentation de la première flotte de petits avions H2 en arrêt provisoire.
L'autoconsommation collective	En réflexion	Formation de 2 agents de la direction transition écologique en avril 2025. La notion d'autoconsommation sera notamment intégrée au développement de projets photovoltaïques sur toitures.
Réflexion sur l'élaboration d'un Schéma Directeur des Énergies	Engagée	Travail initié en octobre 2024 avec l'arrivée d'une stagiaire (3.5 mois répartis jusqu'en mai 2025). Réflexion quant à la méthodologie à mettre en place, retour d'expériences d'autres collectivités, définition des objectifs et des cibles.
Contribuer à la création d'une société citoyenne pour un groupement d'achat d'électricité des énergies renouvelables	En réflexion	
Des filières en devenir : la méthanisation	En cours	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion portée par le SYGAM en partenariat avec PMA quant à l'opportunité d'installer une unité de méthanisation sur le territoire de l'agglomération au vu de l'évolution des tonnages de bio déchets collectées. • Visites de sites réalisées en 2024 et contact avec des opérateurs ou agriculteurs intéressés. • Présentation d'une pré-étude menée par un opérateur en juillet 2024, aux membres des commissions 3 et 7. • Table ronde organisée par le CODEV le 12 novembre 2024 : "La méthanisation & Vous ?... jusqu'où aller pour une énergie propre ?".



Le développement de la filière bois

État d'avancement : engagée

Acteurs et partenaires : ADU, Gaïa Energies, scieries, communes, devéco PMA.

Principaux indicateurs de suivi : nombre de projets accompagnés, nombre de rencontres entre partenaires

Parmi les énergies renouvelables déjà déployées sur l'Agglomération, la filière bois est celle qui est la plus développée. En effet, le territoire est essentiellement composé d'espace forestier (49 % de la surface totale de l'Agglomération), et 54 % de la forêt publique. Ainsi, cet écosystème permet de produire 88 % d'énergies renouvelables par la filière bois-énergie.

Une première étude a été réalisée par l'Agence de Développement et d'Urbanisme (ADU) en 2021, conduisant à une cartographie des opportunités de développement de cette filière sur l'ensemble du territoire et de l'évaluation des gisements. Pour faire suite à ce travail, un cycle de rencontres, dans le cadre des Rencontres de la Transition Écologique, a été mis en place en 2022. Ces temps d'échange ont eu pour objectif d'accompagner les porteurs de projets d'installation de chaufferies bois avec ou sans réseaux de chaleur. Des visites ont pu avoir lieu, notamment à Blamont et Vandoncourt.

Certaines des communes associées à ces rencontres ont souhaité bénéficier d'un accompagnement par Gaïa Energies pour vérifier la faisabilité de leur projet.

La prochaine étape de ce projet sera de réunir les communes bénéficiant de chaufferie bois pour réfléchir à la possibilité de mutualiser leur approvisionnement en bois en favorisant une production locale.



Le déploiement de l'énergie solaire

État d'avancement : engagée

Acteurs et partenaires : ADU, opérateurs du secteur

Principaux indicateurs de suivi : nombre de projets mis en place, puissance installée sur le territoire

Pour développer un mix énergétique et maîtriser le développement des projets des énergies renouvelables sur son territoire, l'Agglomération travaille sur le développement de projets photovoltaïques sur les patrimoines communaux et intercommunaux, sous la forme d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).

Une méthodologie de travail a été mise en place, permettant d'identifier les sites potentiels pour le développement de projets photovoltaïques de tout type : au sol, en ombrières sur les parkings, en toiture ou en flottant.

Ce premier AMI ne concernera que les sites au sol et les ombrières sur parkings. Les toitures disponibles pour le développement de photovoltaïque arriveront dans un second AMI, et pourront être associées à une réflexion d'autoconsommation.

L'objectif est de pouvoir proposer une liste de sites intéressants pour le développement de projets photovoltaïques à des opérateurs. Tous les types de sites sont pris en compte, quelle que soit leur taille. L'intérêt de proposer une grappe avec une liste de sites est d'équilibrer la perte économique des sites qui pourraient être trop petits ou qui demandent plus d'études, donc un surcoût pour le développeur. Des critères d'exclusion et de hiérarchisation ont été établis afin de ne retenir que des sites pertinents, et de maximiser les chances de réussites de ce premier AMI.

Concernant l'aérodrome du Pays de Montbéliard Agglomération, le SMAPM est engagé dans le déploiement d'une station solaire sur ses terrains dits "délaissés". Un grand projet en deux phases sur une superficie d'environ 19 ha.

Le permis de construire de la phase 1 a été déposé en décembre dernier, QEnergy, l'opérateur retenu ambitionne de déposer celui de la 2ème phase courant du 1er semestre 2025. Toutes les études relatives à la phase 1 ont été terminées

Une société par actions simplifiée a été créée pour porter ce projet : la Société CPES CARRON dont le SMAPM est actionnaire à hauteur de 20 % et QEnergy à 80 %.

Outre le loyer, le SMAPM bénéficiera des dividendes au titre de la vente de l'électricité.

Dans le cadre de ce projet, il est question de l'installation d'ombrières sur le parking intérieur de l'aérodrome avec l'installation d'une borne électrique pour les véhicules et une 2ème borne sur le parking extérieur, le tout à la charge de QEnergy.

L'autoconsommation collective

État d'avancement : en réflexion

Acteurs et partenaires : ENEDIS

Principaux indicateurs de suivi : à définir

Dans la continuité de l'AMI photovoltaïque, l'autoconsommation collective pourrait concerner des projets de production d'énergies renouvelables solaires en toitures.

L'autoconsommation est un mode d'exploitation d'une centrale de production d'énergie visant à consommer directement l'énergie produite sur place. Ce système contribue alors à l'autonomie partielle ou totale des équipements du site.

Il existe deux grands modes d'autoconsommation collective. Dans le premier cas, le producteur et le consommateur sont les mêmes entités. Par exemple la toiture d'une école communale est équipée de panneaux photovoltaïques. Ces derniers produisent de l'énergie qui est directement injectée dans le circuit de l'école pour alimenter les éclairages, les ordinateurs, le chauffage etc. Dans un second cas, le producteur peut être consommateur, mais réinjecte l'énergie produite à d'autres consommateurs aux alentours. Dans ce cas, l'ensemble des acteurs qu'ils soient producteurs ou consommateurs, doivent être réunis juridiquement par une Personne Morale Organisatrice (PMO). Avec le même exemple, la mairie et une maison de retraite se situent à moins de 10 km de l'école et profitent de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques de l'école. Ce système leur permet de bénéficier de tarifs avantageux d'électricité.

Dans le cadre du travail de recherche de l'AMI photovoltaïque, une analyse d'autoconsommation pourra être réalisée pour chaque toiture potentielle.

L'hydrogène : un écosystème en construction

État d'avancement : engagée

Acteurs et partenaires : Syndicat Mixte de l'Aérodrome du Pays de Montbéliard, UFC - FCLab, Groupe NEDEY Automobiles, ENGIE, HAFFNER ENERGY, Groupe CORBAT

Principaux indicateurs de suivi : à définir

L'hydrogène, vecteur d'énergie au même titre que l'électricité, est un axe important de développement et d'innovation sur le territoire. Utilisé à partir des énergies renouvelables, il permet de développer des filières sans émission de carbone, et de transformer les usages vers un objectif de zéro émission carbone. L'hydrogène permet la décarbonation de nombreux domaines : mobilité, industrie, habitat...

Des projets se structurent sur le territoire, formant un écosystème hydrogène. Certains de ces projets sont liés au label « Territoires d'Innovation » dont l'axe 2 a pour objectif la structuration d'une filière industrielle.

Les projets associent à la fois énergies renouvelables et hydrogène, il est question dans ces cas d'hydrogène vert ou bas carbone.

C'est le cas du projet de l'Aérodrome du Pays de Montbéliard, où un projet est en réflexion pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur des terrains délaissés du site. Il serait complété par une station hydrogène, qui permettrait de développer une filière d'avions à hydrogène.

Un second projet est celui de l'extension du campus universitaire au sein du bâtiment de l'ex polyclinique des Portes du Jura par l'Agglomération, pour en faire un site multifonctionnel. Y trouveront place des logements étudiants et des locaux dédiés à la vie étudiante, un centre de recherche sur la partie production et stockage d'hydrogène, avec à la clé un démonstrateur hydrogène stationnaire. Des panneaux photovoltaïques sur le toit permettront la production d'électricité, utilisée en autoconsommation, et dont le reste servira à la production d'hydrogène. Ces systèmes de couplage énergies renouvelables et stockage hydrogène permettent de pallier aux intermittences dues aux aléas météorologiques et des différences de production dans une journée et dans l'année selon les saisons.

Par ailleurs, pour poursuivre son ambition en matière de décarbonation de sa flotte de bus et de bennes à ordures ménagères, PMA souhaite aller plus loin dans la diversification

des sources d'énergie. En ce sens, le développement d'une filière hydrogène vert par thermolyse du bois telle que présentée dans le projet porté par le Groupe NEDEY Automobiles, ENGIE, HAFFNER ENERGY et le Groupe CORBAT constitue pour la collectivité, dans cette stratégie de diversification, une opportunité de choix.

Pour appuyer ces projets, les entreprises installées sur le territoire permettent la mise en place des prémices d'un écosystème autour de la technologie hydrogène.



Photo de l'ex polyclinique des portes de Jura

Réflexion sur l'élaboration d'un Schéma Directeur des Énergies (SDE)

État d'avancement : engagée

Acteurs et partenaires : à identifier

Principaux indicateurs de suivi : à définir

Les différentes études sur des potentiels d'énergie - filière bois, méthanisation - ainsi que le développement de la filière photovoltaïque sur le territoire, peuvent être renforcés par l'élaboration d'un Schéma Directeur des Énergies (SDE). Ce document permet d'optimiser le mix énergétique d'un territoire et de réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Il permet d'agir à la fois sur la production, la consommation et la distribution des énergies sur le territoire. Il est également transversal puisqu'il intègre les énergies dans les politiques sectorielles (urbanisme, mobilité, aménagement, habitat) et se travaille avec les partenaires du territoire.

L'élaboration d'un document tel que le SDE se décompose en quatre étapes :

1. Définir les objectifs du SDE à l'échelle du territoire : cette étape permet d'intégrer le SDE aux travaux déjà réalisés, ou au PCAET par exemple.
2. Réaliser le diagnostic : état des lieux du territoire et potentiels.
3. Réaliser des scénariis et une stratégie selon les objectifs fixés en amont et les potentiels.
4. Mettre en place un plan d'actions opérationnel et financier.

Le SDE est une démarche volontaire, permettant de compléter le diagnostic du PCAET et de proposer une feuille de route plus précise en matière d'énergies sur le territoire.

Contribuer à la création d'une société citoyenne pour un groupement d'achat d'électricité des énergies renouvelables

État d'avancement : en réflexion

Acteurs et partenaires : EVERGREEN

Principaux indicateurs de suivi : nombre de foyers participants

Afin de permettre l'accès à une énergie décarbonée à tous, il est possible pour la collectivité de mettre en place un projet d'achat groupé citoyen.

Les achats d'énergie en circuit court constituent en cela un réel levier de valorisation des ressources renouvelables et locales en permettant aux collectivités d'acheter de manière plus responsable une énergie. L'objectif est alors de rassembler un maximum d'habitants afin d'augmenter leur pouvoir d'achat en réduisant leurs factures d'énergies. Ils pourront ainsi bénéficier d'une électricité décarbonée à moindre coût.

Ce mode de réflexion permet une meilleure acceptation des projets par les citoyens et initie une dynamique sociale. Il contribue également au développement de l'économie locale, avec une capacité de mobiliser de l'épargne locale dans des circuits courts de projets.



Des filières en devenir : la méthanisation

État d'avancement : en cours

Acteurs et partenaires : SYGAM, ADU, Chambre d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort, PMA, porteurs de projets privés

Principaux indicateurs de suivi : à définir

Le développement d'un mix énergétique sur un territoire donné demande aussi de s'intéresser à d'autres énergies, qui peuvent avoir des potentiels intéressants selon les territoires. C'est aussi tout l'enjeu de la transition énergétique : expérimenter et explorer les nouvelles voies de développement.

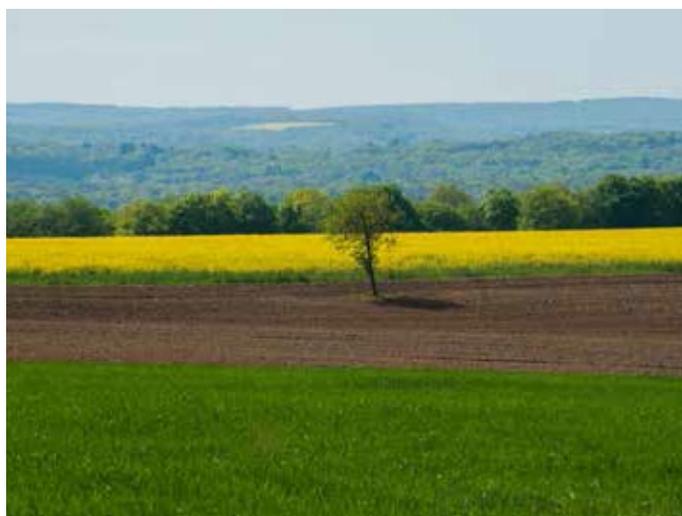
Le principe de méthanisation utilise les déchets organiques. Ils sont alors stockés dans une cuve hermétique, et grâce à l'action de micro-organismes sans oxygène, permettent la production de biogaz.

À l'échelle du territoire français, on estime que la méthanisation des déchets agricoles, des déchets ménagers putrescibles et des boues de stations d'épuration pourrait couvrir l'équivalent de 40 % de la consommation de gaz.

Plusieurs études ont été réalisées sur le territoire. La première a permis de mesurer le potentiel de gisement du biométhane, permettant par la suite le choix du GNV (Gaz Naturel pour Véhicules) pour la motorisation du BHNS (Bus à Haut Niveau de Service). La deuxième étude a permis d'identifier les sites d'implantations préférés, pour une ou plusieurs unités de méthanisation agricole.

En parallèle de ces études, des unités de méthanisation agricoles se sont développées depuis 2016 sur PMA, produisant 1371 MWh en 2021, dont 653 MWh sous forme d'électricité.

Aujourd'hui, au regard des enjeux énergétiques et en lien avec les orientations du PCAET, il est nécessaire de regarder à nouveau la faisabilité d'une unité de méthanisation sur le territoire. De plus, la collecte des biodéchets permet d'accroître le gisement. C'est pourquoi, le SYGAM en lien avec GRDF et la collectivité souhaite relancer une étude d'opportunité dès 2024.





AXE 6 : Améliorer le cadre de vie

Le cadre de vie regroupe la qualité de vie des habitants, leur bien-être et leur épanouissement sur le territoire. Il est lié à la qualité de la ville ou du bourg, de son environnement et des ressources présentes, ainsi que leur gestion. C'est à la fois l'humain et l'aménagement des espaces.

Différentes composantes de la ville entrent dans les actions à mettre en œuvre.

L'aménagement du territoire, comprenant les mobilités, l'accès aux équipements, la santé, la place de la nature en ville, sont des éléments qui influent sur le cadre de vie.

Atout pour le développement de tous les individus et à tout âge, la culture est un levier important du développement durable. C'est une richesse qui, quand elle est partagée, améliore les relations entre les individus. La culture peut être source de transmission de savoir et de connaissance, et être un outil d'acculturation.

LES OBJECTIFS

L'aménagement comme vecteur de changements et d'adaptation résiliente

Adapter nos comportements

Mettre en place des actions pour une mobilité durable des habitants, des agents et des touristes

LES ACTIONS	ÉTAT D'AVANCEMENT	BILAN 2024 et PERSPECTIVES
<p>Développer des modes de transports durables</p>	<p>Engagée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 3 666 162 validations en 2024 ; • 12 255 covoiturages en 2024 ; • Parc du prestataire de transport en commun : 1 véhicule électrique et 28 bus au bio GNV. <p>Obtention du label employeur Pro vélo niveau Or : poursuite des actions internes en faveur des mobilités douces : (challenge “je vais au travail à vélo”, vélo bus, renforcement de la communication interne, mise en place de casiers, mise à disposition de matériels de réparation, formation sécurité routière à vélo,...) : 2 023 jours de covoiturage comptabilisées pour les agents de PMA en 2024 et 3 215 jours vélo, trottinettes ou autres.</p> <p>Aménagements des itinéraires cyclables en 2024 (800 m) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réhabilitation de la passerelle entre Lougres et Colombier-Fontaine • installation de box-vélos et de bornes de réparation • liaison cyclable entre Hérimoncourt et Audincourt • inauguration voie verte reliant la gare de Montbéliard à Bethoncourt <p>Arrêt du Plan de mobilité (juin 2024)</p> <p>Inscription au budget 2025 : benne à ordures ménagères circulant au gaz avec le soutien financier du SYGAM ainsi que la mise aux normes de l’atelier de réparation de PMA.</p>

Santé environnementale
- La qualité de l'air

Engagée

3 micro-capteurs de particules installés sur la commune d'Audincourt (trafic, industrie et résidentiel) : programme piloté par l'Université BFC en collaboration avec ATMO et PMA.

Poursuite partenariat avec ATMO :

- SUIVI / Suivi des pollens, suivi de l'incinérateur par bio surveillance, suivi des retombées atmosphériques de la compostière de Vieux Charmont, suivi usine Stellantis,
- ETUDES / prévision urbaine de la qualité de l'air, accompagnement à l'élaboration du PCAET
- ANIMATION / accompagnement des élus à la mise en œuvre de la réglementation.

Autres actions menées :

- Réunion d'information sur la qualité de l'air intérieur et exposition au radon organisée le 10 septembre 2024.
- Etude d'opportunité ZFE-m (mars 2024).
- Conférence locale de santé « Une seule santé - comment développer des comportements et des environnements favorables à la santé » organisée en partenariat avec l'ARS, Atmo et HNFC (avril 2024).
- Groupes de travail pour l'élaboration du Contrat Local de Santé NFC 2ème édition.
- Journée "Santé environnement : Cap vers Une seule Santé" organisée par l'ARS, le pôle métropolitain et In'Terre Active en collaboration avec PMA (mars 2024).
- Campagne de mesure du radon dans 13 établissements scolaires au cours de l'hiver 2023-2024.

Offre de Santé

Engagée

Appel à partenariat lancé en juillet 2024 pour la mise en place d'une mutuelle intercommunale sur le territoire de l'agglomération et signature de la convention correspondante en décembre 2024.

**Mixité sociale
/Renouvellement Urbain**

Engagée

Actions menées dans les différents QPV de PMA :

- deux projets autour de l'agriculture urbaine, notamment par des Jardins partagés au sein de MJC/Centres sociaux ;
- Trois actions sur l'habitat et le cadre de vie des habitants , portées par des communes et associations de locataires (végétalisation en pieds d'immeubles, gestion des énergies et des déchets dans son logement) ;
- Trois projets de sensibilisation à l'environnement et au tri des déchets (Comprendre la transition écologique pour mieux l'appliquer, des rendez vous 'écolos') élaborés par des communes, des MJC/Centres sociaux ;
- quatre projets autour de l'alimentation saine, durable et locale (ateliers culinaires, revue des goûters proposés aux enfants, animations autour de l'alimentation de saison, ...) ;
- deux projets concernant la mobilité douce via des associations locales, les MJC/centres sociaux (ateliers de remise en selle, réparation de vélos, vélo apprenant, randonnées pédestres et à vélo).

**La lutte contre les îlots
de chaleur urbains**

En réflexion depuis
2023

PMA travaillera en 2025 sur cette thématique à travers :

- La définition d'une stratégie et un programme d'actions sur l'adaptation au changement climatique (réponse à un appel à manifestation de l'ADEME) ;
- La réalisation d'un guide pour intégrer les enjeux de climat air énergie et adaptation dans les documents d'urbanisme et projets d'aménagement par l'Agence de Développement et d'Urbanisme.

Protection contre les crues	Engagée	<p>En 2024, PMA a :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivi l'étude pour la restauration écologique de la Ranceuse sur le bassin versant du ruisseau de Mauchamp dans le but de réaliser des travaux en 2025 ; • Réalisé une étude préalable pour la restauration écologique du Rupt et de ses affluents ; • Finalisé les travaux de renaturation de la Savoureuse en amont des digues PL1 et PL2 à Nommay (travaux de végétalisation du site) ; • Finalisé les travaux d'entretien de la végétation rivulaire de la Lougres (tranche 2) ; • Effectué des travaux de reprise d'une stabilisation de berge sur la Feschotte à Fesches-le-Châtel, dans la continuité des opérations de restauration de la Feschotte menés en 2018, et faisant suite à l'observation de dégradations d'origine hydraulique ; • Obtenu les arrêtés préfectoraux autorisant les systèmes d'endiguement (régularisation des digues et barrages) ; • Réalisé une étude d'avant-projet sommaire sur les digues PL3 et PL6 de la Savoureuse à Vieux-Charmont afin de retrouver le niveau de protection historique pour les crues d'occurrence centennale ; • Poursuivi l'étude de vulnérabilité du territoire face au risque inondation avec l'élaboration des cartes des zones encore vulnérables aux inondations par débordement de cours d'eau pour les occurrences de crues décennale, centennale et millénaire en faisant figurer les enjeux. Ces cartes permettront aux communes d'alimenter leurs Plans Communaux de Sauvegarde ; • Achevé l'étude préalable pour la prévention des inondations sur la commune de Dasle ; • Réalisé sa base de données digues et barrages sur le logiciel SIRS Digues, outil mis à disposition par France Digues aux gestionnaires de digues, pour une harmonisation des informations et des pratiques à l'échelle nationale ; • Remis en état le totem d'Audincourt.
Encourager la pratique sportive	Engagée	
Adapter la base de loisirs	En réflexion	

Vers le développement d'un tourisme durable	Engagée	Poursuite des actions
La culture	Engagée	<p>Près de 450 actions ou évènements organisés dans le cadre de l'année CFC ;</p> <p>Pavillon d'interprétation du théâtre antique de Mandeure : pose de la première pierre.</p>
Soutenir l'Université et la recherche	Engagée	2024 : 3 345 étudiants
Accompagnement numérique	Engagée	<p>Les projets initiés en 2024 dans le cadre du label "Territoire Intellogent et Durable" :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'application Mona+ a été étendue à la promotion de "Capitale Française de la Culture", plus de 400 évènements ont pu être mis en avant dans l'esprit du "pas de côté" : moins de flyer, une information actualisée en temps réel et la promotion des modes de déplacement doux pour se rendre aux manifestations ; • Démarrage du projet "Analyse des flux de circulation" qui grâce à des capteurs "intelligent" distinguant les différents modes de transport (voitures, vélo, piétons...) va permettre à PMA de disposer d'éléments fiables et sur une longue période pour mieux évaluer l'impact de ses politiques publiques et orienter sa stratégie, notamment pour les modes de déplacement doux. • 2024 a vu le démarrage du projet le plus ambitieux de la stratégie TID, "La gestion intelligente de l'eau" qui par le biais de plusieurs expérimentations, cherche de nouvelles pistes d'optimisation pour la gestion de la ressource en eau (détection de fuites, suivi et analyse de consommation via IA, rendement du réseau).

Actions spécifiques en direction des agents

Engagée

Accompagnement financier pour encourager l'utilisation des mobilités douces ou transports en commun ou covoiturage : 52 agents ont profité du Forfait mobilité durable pour l'année 2024 soit 12 100€ de participation pour l'agglomération. 33 agents ont bénéficié du forfait vélo, trottinette et autres et 23 agents ont bénéficié du forfait covoiturage.

Augmentation de la participation employeur à la Mutuelle.

Développer des modes de transports durables

État d'avancement : engagée

Acteurs et partenaires : Office de Tourisme du Pays de Montbéliard, évolitY

Principaux indicateurs de suivi : fréquentation du réseau de bus, nombre de covoiturages réalisés, nombre de véhicules « décarbonés » en service, kilomètres de voies vertes proposés



Par le développement de mobilités durables, l'objectif de l'Agglomération est de réduire le bilan carbone lié aux déplacements sur le territoire, à la fois des habitants et des agents. L'Agglomération déploie ainsi une offre de mobilités douces, du covoiturage et un réseau de transport en commun.

La stratégie de mobilité s'appuie notamment sur le schéma directeur cyclable et sur le Plan De Mobilité (PDM) arrêté en juin 2024. Ainsi, Pays de Montbéliard Agglomération encourage notamment l'utilisation du vélo par ses agents, en mettant à disposition une flotte de vélos classiques et à assistance électrique,

et plus largement par tous les habitants du Pays de Montbéliard, en équipant son territoire de pistes cyclables. Aujourd'hui, ce sont près de 160 kilomètres d'itinéraires de pistes cyclables existants, et d'autres projets de voies en cours de réflexion et de mise en œuvre. Un chèque vélo de 100 € pour tout achat de vélo à assistance électrique (sous conditions) est également proposé aux habitants du territoire.

En parallèle, pour développer la multimodalité auprès des habitants, les transports en commun sont améliorés, notamment dans l'objectif de limiter l'impact environnemental. Une action spécifique peut d'ailleurs être soulignée, à savoir l'instauration de la gratuité du réseau de bus lors des pics de pollution. Soucieuse de s'intégrer rapidement dans une démarche de verdissement de sa flotte de bus, Pays de Montbéliard Agglomération a, dès 2016, fait le choix de la motorisation GNV pour une partie de sa flotte de bus (bioGNV depuis juillet 2023). Afin de poursuivre sa

décarbonation, l'Agglomération souhaite s'engager dans le développement d'une filière hydrogène vert, et convertir une partie de sa flotte de véhicules diesel avec des véhicules à motorisation hydrogène pour les mobilités et la collecte des déchets. De plus, toutes les nouvelles acquisitions de véhicules destinés au transport à la demande seront désormais électriques.

Ces choix en termes de valorisation de mobilité partagée et de mobilité douce ont également un impact direct sur la qualité de l'air et sur le bien-être des habitants du territoire.

Porté par la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB) et soutenu par l'ADEME (Agence de la transition écologique), le label « Employeur Pro-Vélo » valorise les sites



employeurs qui mettent en œuvre des actions pro-vélo ambitieuses. Avec l'obtention de ce label, Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) devient la première collectivité en Franche-Comté à obtenir le niveau or !

Développer la pratique du vélo auprès de ses 650 agents et de ses 140 000 habitants a toujours été une priorité pour Pays de Montbéliard Agglomération qui possède aujourd'hui environ 160 kilomètres d'itinéraires cyclables sur son territoire. La réhabilitation de la passerelle entre Lougres et Colombier-Fontaine, l'installation de boxes-vélos et de bornes de réparation ou encore l'ajout de 4,7 kilomètres de liaison cyclable entre Hérimoncourt et Audincourt sont autant d'exemples qui renforcent la politique cyclable de l'Agglomération.

Dans le cadre du label Employeur Pro-Vélo, de nombreuses actions ont été menées pour favoriser l'usage du vélo par les salariés et réduire leur impact sur l'environnement :

- renfort de la communication interne pour valoriser les équipements et la flotte de vélo accessible au siège de PMA,
- formation « sécurité routière à vélo » des agents et distribution de kit « sécurité » aux agents participant au challenge « je vais au boulot à vélo »,
- mise à disposition de matériel d'auto-réparation en cas de panne sur le trajet domicile-travail,
- mise en place de casiers à proximité du stationnement vélo au siège de PMA.

Santé environnementale – La qualité de l'air

État d'avancement : engagée

Acteurs et partenaires : ATMO Bourgogne-Franche-Comté, ARS, pôle métropolitain, ADU

Principaux indicateurs de suivi : Concentrations et émissions annuelles de polluants atmosphériques et évolution, nombre de participants aux formations, réunions, rencontres, évolution des populations exposées aux seuils OMS, évolution du nombre d'épisodes de pollution

Soucieuse de la qualité de l'air respiré par ses habitants, Pays de Montbéliard Agglomération œuvre depuis plusieurs années aux côtés de l'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté.

Ce partenariat étroit porte à la fois sur l'évaluation de la pollution atmosphérique (air intérieur et air ambiant) ainsi que sur l'accompagnement sur les thématiques de l'énergie et du climat et des actions d'information et de sensibilisation. Un programme annuel est élaboré chaque année entre les services de PMA et l'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté.

En 2021, PMA a réalisé une évaluation quantitative de l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique (EQUIS). Depuis, plusieurs projets de recherche pour renforcer notre connaissance sur la qualité sont en cours sur notre territoire.

Le premier concerne le déploiement de microcapteurs pour caractériser et comprendre la pollution aux particules en milieu urbain. Ce programme, piloté par l'Université de Bourgogne-Franche-Comté, a déjà été déployé dans la ville de Dijon. Ces mesures, complémentaires à celles réalisées par les stations d'ATMO, constituent des indicateurs pour trois typologies de sites : résidentiel, trafic et industriel.

Le second projet de recherche invite à s'interroger sur un polluant dont les concentrations deviennent de plus en plus problématiques en raison de l'augmentation des températures, il s'agit de l'ozone et de l'évaluation de son exposition sur la population humaine en cas de forte chaleur. Un travail de modélisation sur le Pays de Montbéliard permettra d'évaluer les concentrations sur l'ensemble du territoire. L'ozone étant un polluant secondaire dont la formation provient de la transformation chimique de deux polluants que sont les oxydes d'azote (provenant du trafic routier) et les solvants, peinture (composés organiques volatils) sous l'effet de l'ensoleillement important et des fortes chaleurs.

Offre de santé

• **Mutuelle intercommunale**

Etat d'avancement : engagée

Acteurs et partenaires :

Principaux indicateurs de suivi : nombre de bénéficiaires

En juillet 2024, l'Agglomération a lancé un appel à partenariat pour la mise en place d'une mutuelle intercommunale à l'échelle de son territoire. La convention entre le lauréat et PMA a été signée en décembre 2024.

A destination des habitants, actifs ou retraités, et des personnes exerçant une activité professionnelle sur l'une des 73 communes, la mutuelle intercommunale est ainsi effective depuis le 1er janvier 2025.

Ce partenariat est conclu pour une durée de 4 ans et pourra être renouvelé pour une durée maximale de 2 ans supplémentaires.



Mixité sociale et renouvellement urbain

État d'avancement : engagée

Acteurs et partenaires :

Principaux indicateurs de suivi :

La nouvelle génération des contrats de ville "Engagement Quartiers 2030" prévoit l'intégration de la prise en compte des enjeux liés à la transition écologique. L'objectif est de mettre en œuvre des actions concrètes pour améliorer les conditions de vie dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) de PMA et de permettre à tous de bénéficier "d'un environnement sain" (Loi Lamy).

Cette thématique transversale mobilise l'ensemble des politiques que sont la santé, les mobilités, le logement, l'urbanisme, l'alimentation, l'emploi, l'éducation, la culture.

En 2024, plusieurs projets ont pu être menés en ce sens dans les différents QPV de PMA.

On retrouve deux projets autour de l'agriculture urbaine, notamment par des Jardins partagés au sein de MJC/Centres sociaux.

Trois actions sur l'habitat et le cadre de vie des habitants des QPV, portées par des communes et associations de locataires (végétalisation en pieds d'immeubles, gestion des énergies et des déchets dans son logement).

Trois projets de sensibilisation à l'environnement et au tri des déchets (Comprendre la transition écologique pour mieux l'appliquer, des rendez vous 'écologiques') élaborés par des communes, des MJC/Centres sociaux. Ont également été organisés, dans différentes MJC/Centres Sociaux/associations, en QPV, quatre projets autour de l'alimentation saine, durable et locale (ateliers culinaires, revue des goûters proposés aux enfants, animations autour de l'alimentation de saison, ...).

Aussi, deux projets concernant la mobilité douce ont pu être déployés en QPV via des associations locales, les MJC/centres sociaux (ateliers de remise en selle, réparation de vélos, vélo apprenant, randonnées pédestres et à vélo).



Lutte contre les îlots de chaleur urbains

État d'avancement : Engagée : étude réalisée, cycle de formation en cours dans le cadre des Rencontres de la Transition Écologique (cf. Axe 1 - Adopter l'acculturation et la concertation)

Acteurs et partenaires : ADU, ADEME, ARS, Pôle métropolitain

Principaux indicateurs de suivi : à identifier

Le changement climatique se traduit par différents impacts sur le climat, comme l'augmentation des températures ou l'augmentation du niveau des eaux. Cela a des conséquences sur la biodiversité, qui tend à diminuer, voir à disparaître de certains milieux. Pour les éviter, il s'agirait de renforcer les processus écologiques et de protéger ceux existants déjà en milieu urbain et en milieu rural. Une des stratégies possible serait alors d'intégrer davantage la nature en ville par le biais de l'aménagement urbain. L'adaptation des villes au changement climatique est liée à la planification territoriale, et doit permettre d'anticiper les problèmes issus du changement climatique. Ces axes doivent devenir des enjeux prioritaires dans l'aménagement des villes, en continuité avec leur ruralité, afin de la rendre plus résiliente et durable, d'améliorer la santé publique et de créer du lien social.

Directement liée à la biodiversité et à la gestion des ressources naturelles, la formation des îlots de chaleur urbains est un phénomène de plus en plus fréquent en zone urbaine. Ce sont des phénomènes localisés et dynamiques, qui apparaissent dans les villes denses et urbanisées, empêchant à la ville de se rafraîchir durant la nuit. Le territoire du Pays de Montbéliard n'échappe pas à cette règle, et les communes les plus urbanisées, comme Montbéliard ou Audincourt, sont particulièrement concernées par ce phénomène.

Une étude a été réalisée sur ce sujet par l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard (« La surchauffe urbaine - Situation du Pays de Montbéliard et pistes d'actions pour y remédier »). Elle permet d'avoir un rendu précis des sites touchés par les îlots de chaleur urbains, et au contraire ceux formant des îlots de fraîcheur. Des solutions existent pour limiter leur formation et les réduire, passant par la mise en valeur de la nature et de l'eau en ville (les solutions vertes et bleues), des types de revêtements pour façades, toitures et voiries (solutions grises) et un changement des comportements (solutions douces). En complément, la désimperméabilisation des sols contribue également à la lutte contre les îlots de

chaleur, apportant davantage de place aux végétaux et contribuant à une gestion différenciée des eaux pluviales. Ce concept de « ville éponge » est bénéfique en tout point de vue, à la fois pour les habitants et leur cadre de vie, les végétaux, les animaux et l'usage de nos nappes phréatiques.

Aussi, afin de répondre aux enjeux d'adaptation et de réduction de la vulnérabilité, PMA a participé au programme de recherche SAVE-IFU (Santé Aménagement Végétation Environnement - Îlots de Fraîcheur Urbains) qui a permis la construction d'une méthodologie de connaissance sur le climat urbain.

Cette étude sur la surchauffe urbaine, réalisée en 2023, présente les résultats du programme de recherche appliqués au Pays de Montbéliard et les pistes d'actions pour y remédier.

A la suite de la publication de cette étude, à la demande du Groupe Régional Adaptation au changement climatique (GRACC), Alterre Bourgogne Franche-Comté, Pays de Montbéliard Agglomération et l'Agence de Développement et d'Urbanisme ont co-organisé en octobre 2023 une journée de visite technique dédiée à la problématique de la surchauffe urbaine. A cette occasion, une cinquantaine de participants a pu découvrir des aménagements réalisés par la ville d'Audincourt, tels que la renaturation des berges du Doubs et la désimperméabilisation de la Place Bazaine.

Lors des prochaines étapes, PMA travaillera en 2025 sur cette thématique à travers :

- La définition d'une stratégie et un programme d'actions sur l'adaptation au changement climatique (réponse à un appel à manifestation de l'ADEME) ;
- La réalisation d'un guide pour intégrer les enjeux de climat air énergie et adaptation dans les documents d'urbanisme et projets d'aménagement par l'Agence de Développement et d'Urbanisme.

Protection contre les crues

État d'avancement :

Acteurs et partenaires :

Principaux indicateurs de suivi :

La Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard, qui exerçait depuis 1976 des missions liées au risque inondation, s'est prononcée par délibération du 7 juillet 2016 sur une prise de compétence GEMAPI anticipée au 24 novembre 2016, devenue obligatoire à compter du 1er janvier 2018. Cette compétence a permis, à l'échelle nationale, d'évoluer de la protection vers la prévention des inondations, en incluant la gestion des milieux aquatiques. Il s'agit aujourd'hui de coupler et développer des projets permettant à la fois de restaurer et renaturer les cours d'eau et milieux aquatiques, tout en prévenant du risque inondation afin de protéger les populations et les enjeux.

Pays de Montbéliard Agglomération a ainsi en 2024 :

- Poursuivi l'étude pour la restauration écologique de la Ranceuse sur le bassin versant du ruisseau de Mauchamp dans le but de réaliser des travaux en 2025 ;
- Réalisé une étude préalable pour la restauration écologique du Rupt et de ses affluents dont les conclusions sont d'étudier plus en détails la restauration de la continuité écologique des étangs des Princes ;
- Finalisé les travaux de renaturation de la Savoureuse en amont des digues PL1 et PL2 à Nommay (travaux de végétalisation du site) ;
- Finalisé les travaux d'entretien de la végétation rivulaire de la Lougres (tranche 2) ;
- Effectué des travaux de reprise d'une stabilisation de berge sur la Feschotte à Fesches-le-Châtel, dans la continuité des opérations de restauration de la Feschotte menés en 2018, et faisant suite à l'observation de dégradations d'origine hydraulique ;
- Obtenu les arrêtés préfectoraux autorisant les systèmes d'endiguement (régularisation des digues et barrages) via de nombreux échanges avec les services de l'Etat, dans la continuité des études réglementaires de dangers ;

- Réalisé une étude d'avant-projet sommaires sur les digues PL3 et PL6 de la Savoureuse à Vieux-Charmont afin de retrouver le niveau de protection historique pour les crues d'occurrence centennale ;
- Poursuivi l'étude de vulnérabilité du territoire face au risque inondation avec l'élaboration des cartes des zones encore vulnérables aux inondations par débordement de cours d'eau pour les occurrences de crues décennale, centennale et millénaire en faisant figurer les enjeux. Ces cartes permettront aux communes d'alimenter leurs Plans Communaux de Sauvegarde ;
- Achevé l'étude préalable pour la prévention des inondations sur la commune de Dasle ;
- Réalisé sa base de données digues et barrages sur le logiciel SIRS Digues, outil mis à disposition par France Digues aux gestionnaires de digues, pour une harmonisation des informations et des pratiques à l'échelle nationale ;
- Remis en état le totem d'Audincourt.

De nouvelles perspectives sont à venir pour 2025 :

- Réalisation du Projet et lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre pour la remise à niveau des digues de protection locale PL3 et PL6 à Vieux-Charmont en réponse aux études réglementaires de dangers ;
- Réalisation du Projet et lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre pour la remise en état des digues de protection locale PL10 à Bart et PL5 à Vieux-Charmont, avec mise en œuvre des travaux dans les meilleurs délais, faisant suite à la déclaration d'un Evénement Intéressant la Sûreté Hydraulique (EISH) classé en jaune le 24 octobre 2024 par la Préfecture ;
- Réalisation des travaux de restauration écologique du ruisseau de Mauchamps, affluent de la Ranceuse, à Remondans-Vaivre ;
- Finalisation de l'étude de vulnérabilité du territoire face au risque inondation avec établissement d'un programme pluriannuel d'actions sur les zones les plus exposées à une crue décennale et tenant compte des enjeux ;
- Poursuite de l'étude de restauration écologique et de prévention des inondations du bassin versant du Rupt

- avec un avant-projet sommaire pour la restauration de la continuité écologique des étangs des princes ;
- Lancement d'une étude d'avant-projet sommaire pour la restauration écologique de la Lougres ;
 - Reprise du projet d'effacement du barrage d'Hérimoncourt en concertation avec la mairie et les riverains ;
 - Reprise du projet de lutte contre les inondations du Gland dans la traversée d'Hérimoncourt en concertation avec la mairie et les riverains ;
 - Développement d'un Système D'Alerte Local aux crues (SDAL) : remise en état et déploiement du réseau de mesure du débit des cours d'eau exposés aux crues, faisant suite aux études réglementaires de dangers ;
 - Création d'un programme d'acquisition de données et de suivi de la qualité de l'eau des cours d'eau à l'échelle de PMA 73 ;
 - Remise en état des totems de Valentigney et de Bart ;
 - Enfin, suivant les échanges avec les services de l'Etat concernant la justification du risque sismique et la réglementation barrage, il pourra être envisagé de mener ou non, les travaux de confortement des digues de protections locales PL1 et PL2 à Nommay, dans le prolongement des travaux de renaturation de la Savoureuse réalisés en 2023.

Encourager la pratique sportive

État d'avancement : engagée

Acteurs et partenaires :

Principaux indicateurs de suivi :

Grâce à sa politique de soutien aux associations et à la gestion d'équipements sportifs, les habitants du territoire peuvent pratiquer une soixantaine d'activités sportives en s'inscrivant auprès des clubs sportifs présents sur le territoire.

Adapter la Base de loisirs

État d'avancement : en réflexion

Principaux indicateurs de suivi :

La transition écologique concerne l'ensemble des secteurs d'activités du territoire, y compris les activités de loisirs et sportives. Il est alors question d'adapter nos pratiques aux conséquences du changement climatique.

Afin de favoriser l'usage des mobilités douces, des bancs connectés pourraient notamment être installés sur la base de loisirs. Les usagers de vélos et trottinettes électriques pourraient alors facilement recharger leur véhicule sur place



Vers le développement d'un tourisme durable

État d'avancement : engagée

Acteurs et partenaires : Office de Tourisme du Pays de Montbéliard, Département du Doubs, Région Bourgogne- Franche-Comté

Principaux indicateurs de suivi : à définir

Le tourisme permet de mettre en valeur des actions globales et transversales sur le territoire, comme le développement des mobilités durables, la préservation des espaces naturels et des actions de sensibilisation à la transition écologique. C'est par exemple le cas avec la mise en place de quatorze circuits cyclo-touristiques. Leurs objectifs sont notamment d'attirer l'attention sur les paysages et les aménagements durables existants.

Dans la même veine, le projet de création d'hébergements à la nuitée pour les nombreux cyclotouristes qui empruntent l'Eurovéloroute 6 leur permettra de prendre le temps de se ressourcer et de découvrir le patrimoine environnant, qu'il soit culinaire, architectural ou naturel. Surtout, la conception future de ces hébergements devra prendre en compte les enjeux environnementaux (choix de matériaux éco-responsables et gestion des déchets et dispositifs d'économie d'énergie).

Pour cadrer le développement d'un tourisme durable sur le territoire, PMA s'est engagée dans un schéma de développement touristique (2022-2027). L'Agglomération est largement accompagnée par l'Office de Tourisme du Pays de Montbéliard, qui assure la promotion et l'animation touristique du territoire.

Le tourisme met également en lumière l'histoire industrielle et patrimoniale du Pays de Montbéliard. Une des actions phares est la création de la « Route des savoir-faire ». Ce sont 25 structures du terroir qui se sont associées en réseau pour promouvoir la consommation locale. Cette action vise à la fois les touristes de passage, mais aussi les habitants qui sont tous sensibilisés au travail local. Ce projet a d'ailleurs reçu le trophée "Lauriers des Collectivités Locales" dans la catégorie "Animation du Territoire", le 18 octobre 2023.

La culture

État d'avancement : engagée

Acteurs et partenaires : Ministère de la Culture, Banque des Territoires, Structures culturelles, Communes, Conseil Départemental, mécènes

Principaux indicateurs de suivi : nombre évènements organisés, nombre de participants

Pays de Montbéliard Agglomération est labellisée Capitale Française de la Culture pour l'année 2024.

Le projet retenu, portant le nom « Un pas de côté », s'appuie sur les deux grands axes majeurs du projet de mandat : le développement économique et la transition écologique. Il reprend les éléments artistiques et culturels, déjà existants sur le territoire, pour les développer et créer un maillage dans l'ensemble des communes membres composant le Pays de Montbéliard. L'Agglomération souhaite promouvoir la culture du lien en prenant en compte les enjeux du vivant, de l'environnement et de la transition écologique. Il place l'Homme et les habitants au cœur de cette réflexion. L'objectif est alors pour l'Agglomération de placer la culture au centre du projet politique, pour à la fois améliorer son attractivité, et également pour créer une cohésion sociale autour du projet.



Soutenir l'Université et la recherche

État d'avancement : engagée

Acteurs et partenaires :

Principaux indicateurs de suivi :

L'Agglomération accueille en son sein et sur la commune de Montbéliard, le campus universitaire des Portes du Jura qui a vu la construction de ses premiers bâtiments il y a trente ans.

Les établissements d'enseignement supérieur implantés sur le campus tels que l'Université de Franche-Comté, l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard ou l'Institut de Formation aux métiers de la santé (IFMS) proposent des formations et recherches pluridisciplinaires. Dans les grandes lignes, les thématiques de la santé, du sport, du numérique, de l'informatique, de l'environnement, du design, des langues y sont enseignées.

A noter, l'ouverture à la rentrée 2022 de Rubika spécialisée dans le design numérique et portée par Numerica Formation et également la maison des métiers de la ville qui propose des formations en lien avec l'animation et le social. Sans oublier les lycées qui proposent des formations du supérieur de type BTS ou licences professionnelles ou encore le CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) dont une antenne ouvrira sur le campus de Montbéliard en 2023.

Au total, l'Agglomération accueille sur son territoire à la rentrée 2022 plus de 3 500 étudiants.

Le 13 septembre 2019, le projet « Transformation d'un Territoire Industriel » (TTI) porté par PMA, chef de file, et le Grand Belfort Communauté d'Agglomération a été désigné lauréat de l'appel à projet national « Territoires d'Innovation » (TI). Le programme TI dure huit années et s'étend jusqu'à 2028. Le projet TTI s'appuie sur un consortium de 17 acteurs publics et privés et vise à préparer le territoire aux défis de la révolution industrielle (l'industrie 4.0), au développement d'une filière industrielle de l'hydrogène dans le Nord Franche-Comté et ambitionne aussi de développer les compétences des hommes et femmes du territoire en proposant :

- une acculturation des jeunes publics au numérique pour susciter en eux la culture de l'innovation et la logique numérique avec le programme e-PERI&SCHOOL, expérimenté à Badevel, puis déployé plus largement sur les communes de l'Agglomération dans le cadre de Territoires d'Innovation. Ces ateliers consistent en la mise en œuvre de projets scolaires ou périscolaires, via la programmation informatique et l'impression 3D. Depuis la rentrée 2020, avec l'appui de Numérica, les ateliers se développent dans les écoles et périscolaires de PMA avec des élèves de niveau CE1 à CM2. Depuis le début du programme ce sont environ 1 500 élèves qui ont bénéficié du dispositif sur PMA.
- à travers le tiers lieu d'innovation du Mattern Lab, qui ouvrira officiellement ses portes en 2023, dans un ancien atelier de Stellantis situé sur les communes de Sochaux et Montbéliard. Ce site accueille la formation à l'apprentissage 4.0 proposée par l'UIMM et le CNAM. Il se compose d'un atelier Fab Lab et d'une ligne de production digitalisée quasi unique en France. Cette ligne est également utilisée à des fins de recherche avec le laboratoire FEMTO-ST et plus précisément par le Département DISC (Département Informatique et Systèmes Complexes). Le lieu est composé d'algécos, proposé à la location pour des entreprises ou autres structures, de salles de réunion ou d'espaces plus vastes pour organiser des événements.
- un autre lieu va également ouvrir en 2023, le Living Lab situé sur une friche industrielle de Vieux-Charmont, dédié à la gestion des pollutions par les plantes (le phytomanagement). Véritable annexe du laboratoire CHRONO-ENVIRONNEMENT de l'Université Bourgogne Franche-Comté, ce Living Lab participera, aux côtés du Pavillon des sciences, à réhabiliter cette friche pour faire place à un lieu d'animation scientifique et ludique avec un parcours didactique ouvert au grand public. Cette action de phytomanagement et phytoremédiation est vouée à être répliquée sur d'autres friches du

territoire répertoriées par l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard.

- Début 2021, l'Agglomération a fait l'acquisition de l'ancienne polyclinique des Portes du Jura. Ce bâtiment situé en entrée de campus a vocation à devenir un bâtiment démonstrateur hydrogène à l'échelle 1, il sera un bâtiment Totem. Il accueillera plusieurs projets dédiés à la formation et à la recherche ainsi que des logements dédiés à des étudiants ou jeunes actifs.
- Un travail est engagé depuis le début avec la recherche publique locale axée sur la thématique hydrogène : le FCLab, à la fois sur le volet bâtiment que sur le volet sensibilisation, information et formation du public. Ce bâtiment, inoccupé depuis 2015 est une friche que l'Agglomération a souhaité résorber sur un lieu d'importance : l'entrée du campus universitaire sur lequel le foncier est très rare. Selon le calendrier prévisionnel, ce projet sera réalisé pour la rentrée 2026.



Accompagnement au numérique

État d'avancement : engagée

Acteurs et partenaires : Région Bourgogne-Franche-Comté

Principaux indicateurs de suivi :

En répondant au label « Territoire Intelligent et Durable » lancé par la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'Agglomération met l'accent sur les usages et les services numériques à développer sur le territoire. Cette volonté s'inscrit au travers de différentes actions :

- équipement de l'ensemble du territoire en fibre optique ;
- territoire vigilant : mise en place d'une plateforme numérique à destination des habitants, afin qu'ils puissent communiquer directement avec leur quartier, la mairie ou les services de l'ordre, en cas de faits laissant paraître une insécurité ;
- une gestion innovante de l'enlèvement des déchets : par l'installation de capteurs au niveau des poubelles des parcs ou des points de recyclage afin d'optimiser la gestion des déchets ;
- plateforme numérique pour attirer les professionnels de santé ;
- stockage des données numériques du territoire : via le développement d'un entrepôt de données ;
- valoriser les données du territoire, dans un premier temps dans le domaine du développement économique local.

Dans ses différents projets en matière de numériques, ou pour ses usages internes, l'administration poursuit également sa stratégie de migration vers des solutions "Open Source", plus durables et plus soucieuses des deniers publics.

Actions spécifiques à destination des agents

État d'avancement : engagée

Acteurs et partenaires :

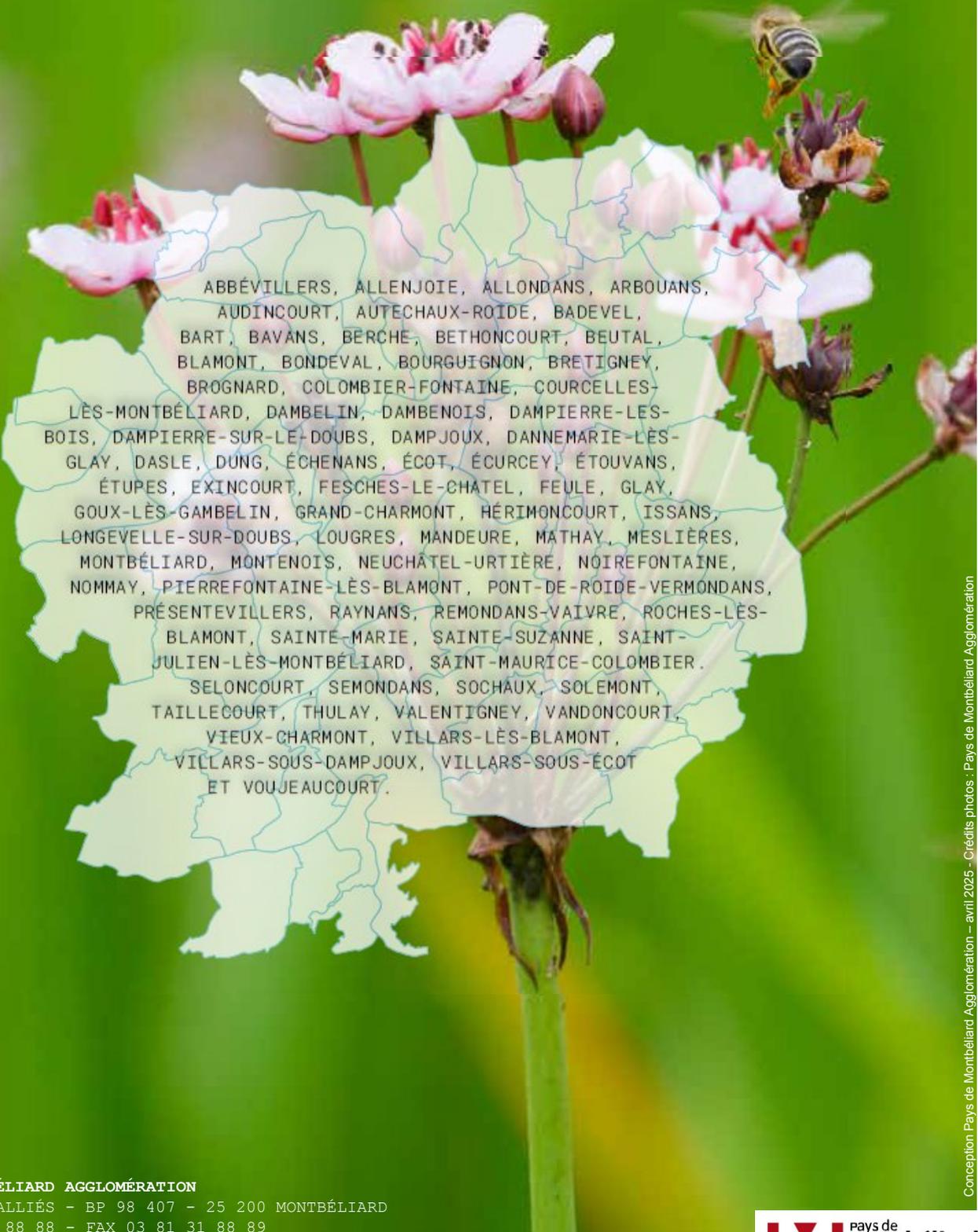
Principaux indicateurs de suivi : Nombre d'agents soutenus

Pays de Montbéliard Agglomération apporte des actions à destination de ses agents depuis quelques années :

- Remboursement d'une partie des frais de transport domicile-travail : les agents qui utilisent les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail peuvent bénéficier d'une prise en charge partielle du prix de leur abonnement.
- Forfait "mobilités durables" : depuis le 1^{er} juillet 2021, ce forfait est mis en place pour les agents de PMA, afin d'encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables ou de covoiturage.
- Dispositif télétravail : depuis septembre 2021, la collectivité a mis en place le télétravail pour le personnel non encadrant, dont les missions peuvent être en partie télétravaillables à raison d'un jour par semaine et de six jours flottants par an. Les agents de PMA bénéficient d'une allocation forfaitaire de 2.50 euros par jour de télétravail, dans la limite d'un montant annuel de 220 euros.
- Complémentaire santé et garantie maintien de salaire : La collectivité accorde une participation aux agents ayant souscrit à des contrats labellisés pour la complémentaire santé et la garantie maintien de salaire. Le montant de la participation est limité au montant effectivement payé par l'agent et est versé sur présentation d'un certificat de labellisation qui doit être transmis chaque année au service RH.

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

DE PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION



ABBÉVILLERS, ALLENJOIE, ALLONDANS, ARBOUANS,
AUDINCOURT, AUTECHAUX-ROIDE, BADEVEL,
BART, BAVANS, BÉRCHÉ, BETHONCOURT, BEUTAL,
BLAMONT, BONDEVAL, BOURGUIGNON, BRETIGNEY,
BROGNARD, COLOMBIER-FONTAINE, COURCELLES-
LÈS-MONTBÉLIARD, DAMBELIN, DAMBENOIS, DAMPIERRE-LÈS-
BOIS, DAMPIERRE-SUR-LE-DOUBS, DAMPJOUX, DANNEMARIE-LÈS-
GLAY, DASLE, DUNG, ÉCHENANS, ÉCOT, ÉCURCEY, ÉTOUVANS,
ÉTUPES, EXINCOURT, FESCHES-LE-CHÂTEL, FEULE, GLAY,
GOUX-LÈS-GAMBELIN, GRAND-CHARMONT, HÉRIMONCOURT, ISSANS,
LONGEVILLE-SUR-DOUBS, LOUGRES, MANDEURE, MATHAY, MESLIÈRES,
MONTBÉLIARD, MONTENOIS, NEUCHÂTEL-URTIÈRE, NOIREFONTAINE,
NOMMAY, PIERREFONTAINE-LÈS-BLAMONT, PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS,
PRÉSENTEVILLERS, RAYNANS, REMONDANS-VAIVRE, ROCHES-LÈS-
BLAMONT, SAINTE-MARIE, SAINTE-SUZANNE, SAINT-
JULIEN-LÈS-MONTBÉLIARD, SAINT-MAURICE-COLOMBIER,
SELONCOURT, SEMONDANS, SOCHAUX, SOLEMONT,
TAILLECOURT, THULAY, VALENTIGNEY, VANDONCOURT,
VIEUX-CHARMONT, VILLARS-LÈS-BLAMONT,
VILLARS-SOUS-DAMPJOUX, VILLARS-SOUS-ÉCOT
ET VOUJEAUCOURT.

PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION

8 AVENUE DES ALLIÉS - BP 98 407 - 25 200 MONTBÉLIARD
TÉL. 03 81 31 88 88 - FAX 03 81 31 88 89